

JEAN-PAUL ALDUY JAVIER OTAOLA

*Laïcité,
spiritualités
dans la cité*

Avec le concours de
MAURICE HALIMI, MICHEL BOLASELL
et de la direction de la Communication
de la Ville de Perpignan.

© *Ville de Perpignan, 2004*
ISBN 2-910106-05-5
Dépôt légal : 2^e trimestre 2004

Préface

Depuis quelques années les villes européennes ont vécu un changement important dans leur structure sociale, résultat d'un haut niveau de développement et de qualité de vie. De nouveaux habitants venus du monde entier ont intégré notre société en y apportant une diversité culturelle sans précédent.

Dans nos villes se côtoient aujourd'hui de nombreuses croyances religieuses, toutes légitimes, qui doivent être respectées et qui doivent pouvoir se développer.

Une des caractéristiques les plus significatives de l'identité européenne, par rapport à d'autres civilisations, est la séparation entre l'État, ou mieux encore tout ce qui concerne la *res publica*, et la religion. La laïcité est une de nos valeurs les plus profondes parce qu'elle est la garantie du respect à la différence.

Tous les habitants doivent accepter ces règles du jeu essentielles pour la vie en société. Les droits fondamentaux garantis par notre société, comme disait Maître Ménuhin, doivent comporter une contrepartie d'obligations afin que la société ne soit pas divisée.

Nous sommes conscients du fait que les flux migratoires développent un nouveau type de relations dans les villes et que la façon dont est assimilée cette nouvelle réalité est

fondamentale pour maintenir la cohésion sociale et la qualité de notre vie en société basée sur des droits et des devoirs, valeurs incontournables de toute citoyenneté. Quel que soit le lieu d'où les gens viennent, la langue qu'ils parlent, et le fait qu'ils pratiquent ou non une religion.

Nous ne pouvons oublier que notre qualité de vie dans les villes se mesure en fonction du respect et du civisme dont nous faisons preuve dans les lieux que nous partageons.

Plus de 150 villes européennes ont adopté ces dernières années comme ligne de conduite la Charte européenne de sauvegarde des droits humains en Ville comme étant une concrétisation de la Déclaration des Droits humains dans le monde urbain. Dans ses dispositions générales, la Charte consacre le droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse, affirmant le droit des citoyens à exercer leur liberté religieuse dans le respect de la laïcité.

L'expérience de Perpignan depuis 15 ans avec le programme « La spiritualité en ville » est devenue un point de référence sur ce que nous pouvons faire avec une volonté de dialogue vers une véritable cohésion sociale. Un des éléments clefs que Perpignan nous a apporté est la conviction que la spiritualité n'est pas seulement le monopole des différentes croyances religieuses mais aussi le patrimoine des agnostiques et de ceux qui se déclarent athés.

Les valeurs de fraternité, de solidarité et de respect à la différence sont les clefs de la vie en communauté dans des

villes de plus en plus multiculturelles. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'accepter la diversité demande aussi une démarche d'apprentissage, de connaissance de l'autre, dont nous ne nous sommes pas préoccupé pour les flux migratoires du XX^e siècle, parce que « l'autre » était souvent un grand inconnu.

Depuis Barcelone nous voulons contribuer à ce débat avec le Forum universel des Cultures, qui a pour objectif d'établir des dialogues entre les cultures, entre les religions, pour comprendre le monde ; en définitive, entre les personnes. Nous voulons parler, réfléchir, rapprocher et revendiquer tout ce qui nous réunit en tant que personnes, pour que la convivialité soit de la responsabilité de tout le monde et que la diversité soit synonyme de richesse individuelle et collective.

Perpignan aura un rôle original au Forum 2004, celui qui correspond à son histoire et à sa réalité de terre d'accueil et de creuset de cultures.

Joan Clos
maire de Barcelone,
président du Forum universel des Cultures.

Avant-propos
Perpignan,
la flamme de l'espoir

Prenant place aux côtés des cités catalanes du Sud, au Forum universel des Cultures, Perpignan entend rappeler fortement son attachement à protéger et promouvoir les cultures de la paix.

Son histoire vibrante rappelle du fond des siècles qu'elle tira fierté et orgueil à constituer une marche du royaume de France et une marche du royaume de Majorque puis d'Aragon.

Les portes de ses murailles toujours ouvertes aux réprouvés et aux persécutés lui ont appris que seul « l'homme » constitue la valeur à préserver et à défendre.

Jamais elle n'aura commis la faute de se priver des valeurs humaines pour satisfaire à quelque sombre calcul économique.

L'humanisme fut de tout temps son combat et sa fierté.

À l'aune de l'histoire, elle aura compris que les grandes routes des draps, de la soie, des épices étaient plus propices à engendrer des valeurs que le repli sur soi, la haine et le refus de l'autre.

L'humilité de ces pèlerins se rendant à Compostelle marquait notre cité du sceau de la spiritualité la plus pure.

De cette spiritualité consistant à se réconcilier avec l'homme avant que de prétendre à une réconciliation céleste.

Sur ce chemin semé d'embûches, d'efforts et de désillusions, Perpignan depuis plus de 10 ans a décidé clairement de regarder, puis d'anoblir ses enfants par la marque de son respect.

La prise de conscience de cultures diversifiées amenait Perpignan non pas à rêver d'un gigantesque laminoir qui écraserait les cœurs et les consciences, mais plutôt d'une chatoyante mosaïque où chacun s'abreuverait à la source de l'autre.

Notre combat devait également consister à vaincre toutes les forces d'inertie et toutes les amnésies pour reconstituer patiemment la culture de chacun, puis au-delà de ce ressourcement, jeter des ponts et tisser des liens, à l'image de ceux qui doivent marquer toutes les familles irriguant les tissus urbains.

Au-delà du dialogue interreligieux, de l'espace des cultures populaires, Perpignan a repéré l'importance du combat de la République dans l'affirmation du principe de la « laïcité ».

Pourtant longtemps ce vocable ainsi que le principe qu'il recouvre avait été relayé aux oubliettes de l'histoire.

Jouant un rôle particulièrement précurseur, Perpignan s'était depuis longtemps interrogé sur la redéfinition et la protection de « l'espace commun ».

Le double combat de la République consistant à respecter sa neutralité face aux religieux, mais néanmoins à protéger la liberté de conscience, paraissait à l'aube du troisième millénaire comme un nouveau challenge face à la fragmentation et au repli identitaire.

Le politique allait une nouvelle fois devoir redéfinir ses marques par rapport au religieux.

La vieille loi de 1905 n'avait-elle pas été la fille de l'affaire Dreyfus ?

La loi sur le voile islamique serait-elle la fille des haines et des crispations ?

En redéfinissant les contours du message religieux, en redéfinissant l'espace de chacun, et surtout en dessinant et en préservant l'espace commun, Perpignan reprendra les principes clamés par l'avocat espagnol Javier Otaola « laïcité, une stratégie pour la paix ».

Certes, ce qui fut accompli est loin d'être exhaustif, le chantier reste immense et le chemin long à parcourir, mais existe-t-il combat plus noble que celui qui consiste à protéger la flamme vacillante de l'espérance ?

Maurice Halimi

*laïcité,
spiritualités
dans la cité*

*Le pape Jean-Paul II,
que je considère, moi l'agnostique,
comme le grand homme de concorde
et de sagesse du XX^e siècle...*

de la spiritualité

Entretien avec Jean-Paul Alduy,
maire-sénateur de Perpignan.

□ En inaugurant l'accès au troisième millénaire par l'année de la Fraternité, Perpignan a joué un rôle précurseur au plan hexagonal. Qu'est-ce qui a légitimé pareille initiative ?

J'emploierais plus volontiers l'idée de déterminisme plutôt que celle de légitimation, tant il est vrai que les forces qui ont obligé le citoyen à relire, sinon à revisiter le concept de fraternité ont pris ancrage dans les tensions sociales de la ville. Une ville alors en grande difficulté, où tout ce qui constituait sa richesse et sa vitalité, à savoir la sédimentation des cultures à travers son histoire, la diversité de ses communautés devenait *a contrario* facteur de brisures et d'affrontements dangereux. Ce qui conduisait inmanquablement à s'interroger :

Comment en effet cette ville, jusqu'ici sereine, avait-elle pu en si peu de temps – l'espace d'une génération –

basculer vers le Front National à plus d'un tiers de sa population et voir sourdre des pulsions racistes et antisémites susceptibles de dégénérer ?

Devenu maire d'une cité que j'avais quittée vingt-cinq ans auparavant conviviale et fière d'elle-même, je la retrouvais fragmentée, repliée sur elle-même, c'est-à-dire totalement transformée. Que s'était-il donc passé ? Le palais des rois de Majorque là-haut sur la colline, comme le clocher de la cathédrale étaient toujours bien là pour ponctuer l'horizon, mais il faut croire qu'on avait oublié les valeurs que ces lieux d'histoire et de mémoire étaient censés véhiculer.

D'où l'extrême nécessité de rapprocher des communautés certes structurellement différenciées mais qui pouvaient, me semblait-il, être unifiées autour du principe d'amour du prochain, qui constituait leur dénominateur commun. Un lien d'échange entre toutes les religions, seul capable de faire passer les hommes du stade de l'animal rassemblé en troupeau à celui d'une société soucieuse de respect et d'écoute de l'autre.

Parvenir ainsi à mettre les religions en symbiose autour de cette idée-force qu'est l'*agapè* comme disaient les Grecs, cette générosité du cœur qui nous dépasse, c'était d'une certaine manière ouvrir toutes grandes les portes de la fraternité.

Un terme de fraternité synonyme d'amour du prochain, tel que le conçoit la société moderne, c'est-à-dire pleinement inscrit dans le respect de l'identité de l'autre.

□ Un concept de fraternité innovant, que l'émergence d'un terreau de spiritualité avait, il est vrai, opportunément préparé...

Pour mieux comprendre notre démarche à Perpignan il faut rappeler le contexte politique dans lequel elle s'inscrit : les religions sont à nouveau mises au centre de la majorité des conflits de la planète.

Dans la période précédente, ce qui avait légitimé l'essentiel des guerres relevait d'antagonismes bien distincts : marxisme contre capitalisme, luttes d'indépendance contre les États coloniaux, ou pour généraliser, liberté contre totalitarisme. Sans le moindre lien en tout cas avec les clivages religieux qui instrumentent les barbaries du Proche-Orient et des Philippines aujourd'hui, ou qui furent, hier, à l'origine de la purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie et des massacres au Rwanda.

Partant de ce dramatique constat global, il était impérieux d'en tirer les leçons au plan local. Et de tout mettre en œuvre pour que Perpignan, ville méditerranéenne, ville multiculturelle, porteuse d'une histoire enrichie par les sagesses d'un rabbin Méiri, d'un Ramon Llull ou d'un saint François d'Assise¹, tire non seulement parti de ses précieux acquis pour susciter une fraternité nouvelle, mais fasse rayonner ce message et serve de repère et d'exemple innovant à d'autres cités.

Une démarche facilitée il est vrai par un terreau de spiritualité local, qui a largement contribué à me faire revisiter ce concept de fraternité.

Longtemps en effet, le vocable Fraternité inscrit au fronton des écoles ou des mairies avait une connotation historique qui était le contraire de la spiritualité dans notre inconscient collectif.

On disposait du legs historique de la République se défendant légitimement contre les attaques de la religion censée codifier la société. Restait à extraire cependant la substantifique moelle de la spiritualité avec ses valeurs de justice et de respect qui pouvait, seule, offrir de salutaires perspectives à un monde en proie au désenchantement.

Depuis le poste d'observation idéal que constitue la fonction de maire, c'est en faisant la synthèse du global au local que cette notion de fraternité, ainsi redéfinie, m'est apparue la plus adaptée pour inviter toutes les consciences à réfléchir.

Longtemps, toutefois, vous sembliez éprouver une certaine réticence à l'idée de spiritualité, préférant parler de droits de l'homme ou d'humanisme. Était-ce dû à votre agnosticisme ou à une méfiance du religieux ?

Heureusement devrais-je dire, l'existence d'un homme est faite d'un certain nombre de hasards et de nécessités qui s'entremêlent et s'interpénètrent, faute de quoi nous agirions en robots, et ce serait triste.

Chaque être humain a ses propres circonvolutions et j'ai dans ma vie personnelle un certain nombre d'anecdotes qui concourent à débroussailler les clés de mon cheminement. Elevé dans un milieu catholique, j'ai d'abord été marqué par mon grand oncle Louis Chauvet,

fervent chrétien de gauche dans la mouvance du Sillon de Marc Sangnier².

Nous habitons Amélie-les-Bains, et j'entends encore ses pas résonner à l'étage au-dessus chaque jour à sept heures, lorsqu'il se préparait à partir pour la messe du matin. L'exemple édifiant d'un homme politiquement généreux doublé d'un homme à la foi discrète, jamais mise en avant, qui lui conférait un véritable rayonnement.

Plus tard, lors de ma préparation à l'École Polytechnique, je fus envoyé à Sainte-Geneviève-des-Bois, établissement jésuite particulièrement conservateur où la force militante, pour ne pas employer d'autres expressions plus radicales, l'emportait largement sur la fraîcheur de l'Évangile, et là, c'est le résultat inverse qui se produisit.

C'était l'Église contraignante et recroquevillée sur elle-même d'avant la bouffée d'oxygène du Concile, avec laquelle je pris mes distances pour rallier, me semblait-il, des horizons plus humains.

Après de longues et sérieuses études scientifiques et mathématiques, j'éprouvais alors le besoin de me tourner vers l'expression artistique, pour respirer un peu et m'orienter vers d'autres perspectives. Nouvelles perspectives comme l'architecture, mais aussi vers d'autres courants de pensée, comme le trotskisme et ses diverses tendances telles qu'elles foisonnaient à l'époque aux Beaux-Arts de Paris.

Nous étions en 1968, la jeunesse prenait fait et cause pour des idéaux de justice et de démocratie vivante et il ne faut pas oublier que les revendications prônées par

ce mouvement constituait autant de combats contre Franco, le stalinisme, les colonels grecs ou les généraux d'Amérique latine.

Parce qu'elle procédait à la fois des aspirations de la Commune de Paris et des délégués du peuple, de l'utopie marxiste, cette philosophie m'a, il est vrai, beaucoup interpellé. Et sans prendre à la lettre l'expression « opium du peuple », j'ai perçu combien dans divers pays – Espagne, Argentine, Chili – les religions pouvaient servir de légitimité à l'oppression des hommes, ce qui m'a conduit, comme bien d'autres jeunes de mon âge, à m'en désolidariser.

Marié civilement, sans que mes enfants soient baptisés, c'est dans cette situation d'esprit agnostique que je suis arrivé à Perpignan, méfiant effectivement à l'égard de toute idée de spiritualité, que j'apparentais à l'époque à une forme d'endoctrinement du religieux.

Davantage sensible à l'humain qu'à un concept de spiritualité toujours connoté d'embrigadement ou de prosélytisme, j'ai suivi le même cheminement que celui de Régis Debray³, passé de l'aversion du religieux et des camps de Che Guevara⁴ à une profonde réflexion intérieure, tel qu'en témoigne son livre *Dieu, un itinéraire*, justement couronné à Perpignan par le Prix Spiritualités d'Aujourd'hui⁵.

Cela, jusqu'à la célébration du 400^e anniversaire de l'Édit de Nantes en 1998, qui a servi selon vos dires de « véritable déclic ». Qu'est-ce qui a fondamentalement contribué à l'évolution de votre analyse ?

D'une façon générale, je dirais une certaine distanciation avec les précédentes idéologies politiques, sources de bien des enfermements et de désillusions à qui faisait effort de considérer leurs errements.

Ces trente dernières années avaient clairement montré combien les idées politiques élevées au rang de dogmes religieux pouvaient produire de camps, de goulags et de morts. Mais d'un point de vue plus déductif, en réaction au dogme dominant d'une économie de marché, s'imposait progressivement à moi la notion d'une identité personnelle primant sur le collectif.

Preuve, comme l'avait si bien pressenti le personnalisme chrétien de Mounier⁶ ou de Sangnier, que ce n'étaient pas les réponses collectives apportées par l'espace public, structuré politiquement ou religieusement, qui pouvaient épanouir l'homme, mais que c'est à partir d'abord de la sphère privée qu'il fallait chercher son salut, et les révoltes créatrices.

C'était peu de temps après la chute du mur de Berlin⁷, mettant fin aux conséquences de l'endoctrinement et du matérialisme. Je venais également d'adhérer au CDS⁸, soucieux de privilégier l'esprit d'initiative et la promotion de la pensée individuelle. Quelques années plus tard je fus élu – un peu par hasard il faut le rappeler – maire de Perpignan⁹, dans une ville que je ne reconnaissais plus et où l'appui des hommes de foi devait étrangement s'avérer déterminant.

Des croyants de toutes confessions d'ailleurs, clercs comme le franciscain monseigneur Chabbert¹⁰ ou le pasteur protestant Ingrand¹¹, de monseigneur Fort et du pasteur Souillol, mais laïcs aussi à l'image de Maurice

Halimi présidant la communauté juive et Ahmad Akkari, chef de file écouté du collectif musulman, qui chacun avec leur sagesse et leur charisme, allaient contribuer à me redonner une autre image de la spiritualité et se révéler comme des alliés irremplaçables dans la gestion en profondeur de la cité.

Percevoir de la sorte les religions en capacité de concourir à la cohésion sociale de la ville constitua pour moi une véritable découverte qui prit tout son sens lors de la célébration du 400^e anniversaire de l'Édit de Nantes.

Pour un maire soucieux d'unité entre les populations comme le définissait ma politique de Perpignan la Catalane¹², ce rappel historique de respect et de reconnaissance de l'autre, creuset doctrinal du message de l'Édit de Nantes, devait indiscutablement s'avérer prééminent dans la conduite de la ville et du dessein que j'entrevois en matière de fraternité.

□ Si, comme vous aimez à le dire, « le futur prête sa force au passé », il faut reconnaître que cette irruption du spirituel à Perpignan ne doit rien au hasard, mais s'insère au contraire dans un concret de traditions associées à l'histoire de la ville.

On est souvent pris au piège de ses propres raisonnements. En imposant le label de Perpignan la Catalane, que de fois ai-je été amené à prononcer un certain nombre de phrases du genre : « Pour nous, l'Europe commence à Barcelone ». « Avec Montpellier on est en concurrence, avec Toulouse on est en indifférence, avec Barcelone on est en espérance. »

Autant de slogans fédérateurs, voire faut-il l'avouer quelque peu provocateurs, mais qui s'ancraient bel et bien dans un passé lourd de sens et d'histoire.

Nous, Perpignanais, étions enracinés dans le magnifique exemple de la Trêve de Dieu¹³, dans la Charte des libertés communales¹⁴, tels que me les ont fait redécouvrir mes amis Jaume Roure et Raymond Sala. Comme d'autres amis m'ont fait prendre connaissance du rabbin Méiri, de la bible de Perpignan¹⁵, de Michel de Giginta¹⁶, sans oublier l'admirable fête de *La Sant Jordi*¹⁷.

Autant de personnages et d'éléments constitutifs de l'histoire catalane sur lesquels, en tout cas, il m'est apparu absolument nécessaire de prendre emprise, tellement leur exemple culturel ou politique me semblait susceptible d'éclairer notre futur. Et puis, il y a eu un certain nombre d'initiatives privées, tel le colloque interconfessionnel de novembre 2000, ou encore la création du Prix Spiritualités d'Aujourd'hui par le Centre Méditerranéen de Littérature¹⁸ auxquels j'ai jugé utile de prêter mon concours.

En suscitant auprès des Perpignanais plusieurs séries de rencontres et de débats opportuns avec les divers lauréats que sont le Dalai Lama, le grand maître de l'Ordre dominicain Timothy Radcliffe, le philosophe Régis Debray ou récemment le père Shoufani, curé de Nazareth, le Prix Spiritualités, inédit en France¹⁹, a joué un rôle fédérateur et éducatif de première importance dans notre cité.

Ce qui faisait office de nouveauté au début des années 1990, c'est l'amorce d'un espace de dialogue entre les

religions, qui valut à Perpignan d'être souvent cité en exemple au plan national. Une démarche que la municipalité a très vite cautionnée. Pour quelles raisons précisément ?

À celui qui observait Perpignan avec attention, la ville offrait plusieurs facettes. Il y avait bien le volet des tensions, des fractures évoqué plus haut, mais en même temps, en contrepoids discret, s'exerçait à l'initiative de quelques bonnes volontés un courant d'échange, de dialogue entre les différentes familles confessionnelles qui creusait son sillon.

J'avais entendu parler de la commémoration de l'expulsion des juifs de Catalogne en 1992²⁰ et de l'émouvante demande de pardon formulée par monseigneur Chabbert à cette occasion. J'eus l'occasion de me rendre compte de l'énorme succès populaire de l'Expo-Bible organisée par les Amitiés judéo-chrétiennes²¹ au couvent des Minimes, réunissant plus de quinze mille personnes. Parallèlement, colloques et réunions inter-religieuses se multipliaient. Bref, une dynamique d'attention à l'autre s'instaurait de façon active comme le démontra parfaitement la célébration de l'Édit de Nantes à laquelle venait pour la première fois s'intégrer la famille musulmane.

Nous étions alors en 1998. L'année même du conflit de la honte en Yougoslavie, dont les images en arrêt fixe de Visa pour l'Image • Perpignan²² venaient nous rappeler, si besoin était, toute la cruauté et l'ignominie. Le message était clair. La réaction politique devait être immédiate.

Dans le contexte d'une guerre de religion à nos portes, il devenait indispensable de faire de cette démarche

d'échange interreligieux local un front commun pour s'opposer à cette barbarie. Ce que j'ai fait avec toute ma conviction et à l'exemple, faut-il le souligner, du pape Jean-Paul II, que je considère, moi l'agnostique, comme le grand homme de concorde et de sagesse de ce XX^e siècle.

De Casablanca à Manille, de Dubrovnik à Jérusalem, ses déplacements de militant de la paix et de l'échange entre toutes les confessions ont marqué une prise de conscience planétaire inaugurée par le sommet d'Assise²³ et finalisée par la chute du mur de Berlin, qui resteront un des hauts faits de la transition entre le vingtième siècle et le troisième millénaire.

□ Une dynamique d'échange interconfessionnel que vous avez d'ailleurs élargi auprès des différentes villes jumelées avec Perpignan, « pour passer du local au global » selon votre expression. Qu'entendez-vous exactement par là ?

Une fois bien perçus les mécanismes et l'histoire de la ville, sa « gouvernance », si je puis dire, s'exerçait selon une double démarche : si d'un côté il fallait se doter des matériaux opérants pour édifier le socle de Perpignan la Catalane, de l'autre il était tout aussi nécessaire de combattre les mécanismes de réflexe insulaire à l'œuvre dans la cité.

Le fait d'avoir retrouvé un Roussillon jadis clinquant et entreprenant, brusquement en difficulté et replié sur lui-même face à une Catalogne Sud en pleine expansion, me confortait d'ailleurs largement dans cette orientation.

On avait des liens de jumelage avec plusieurs villes européennes, Hanovre, Lancaster²⁴ ; restait à établir des liens avec d'autres pays de l'arc méditerranéen, comme y incitaient notre culture et notre histoire.

À défaut de pouvoir jeter un pont avec l'Algérie, alors en pleine guerre civile, qui représentait un trait d'union majeur entre la population musulmane et les vingt-cinq mille rapatriés, on créa des relations plus excentrées, mais non moins symboliques, avec les villes libanaise de Tyr et israélienne de Maalot-Tarshiha²⁵.

D'authentiques liens d'estime et de solidarité qui, dans l'espoir d'un prochain règlement de paix au Proche-Orient, permettront peut-être un jour de voir les maires de ces deux cités aujourd'hui en conflit, mais voisines de quelques kilomètres, se serrer la main à Perpignan, comme Arafat et Rabbin le firent, hélas de manière éphémère.

Pouvoir ainsi créer des rapports avec l'extérieur, sortir de sa coquille et susciter un va-et-vient pédagogique du dialogue, c'est cela le passage du global au local et vice versa.

Démarche d'autant plus nécessaire et signifiante dans une ville comme Perpignan, où la majorité de la population musulmane avait le plus grand mal à trouver sa place. Il n'est qu'à me remémorer l'infini regard de tristesse d'adolescents observant leurs pères en train de prier dans un local à ordures du Haut-Vernet lors de ma première campagne de maire, pour percevoir l'injustice de la situation.

Me revenait en mémoire le beau propos d'André Chouraqui lors de l'attribution de son Prix Méditerranée à

Perpignan pour son livre sur Moïse. « La création du monde a pris sept jours, disait-il. La lumière est composée des sept couleurs de l'arc-en-ciel qui sont toutes différentes. Dans le rapport aux êtres il en va de même. Les hommes sont certes différents les uns des autres, mais il serait possible de les réconcilier dans l'unité de la lumière si l'on changeait notre regard sur l'autre. »

C'est au nouveau regard des Perpignanais, à cette réhabilitation de la communauté musulmane, que je me suis efforcé d'œuvrer. En créant des lieux de culte dignes de ce nom d'abord ; en entérinant l'idée d'une mosquée ensuite ; et, plus généralement, en provoquant le lien avec le reste des citoyens. Ma chance je ne le répèterai jamais assez, fut de trouver des hommes, des « passeurs » me permettant de le réaliser.

J'ai déjà cité monseigneur Chabbert, qui sut mettre l'expérience de ses dix-sept ans d'évêque de Rabat pour concourir à la réussite de l'intégration et faire taire à la fois les réticences d'une partie de la famille catholique. Monseigneur Fort poursuivit dans la même direction. Je ne saurais occulter le rôle éminent joué par l'abbé Pagès dans l'environnement du Haut-Vernet d'abord, au Moulin-à-Vent ensuite, où son vif plaidoyer en faveur de la construction d'une mosquée auprès des familles de rapatriés s'avéra d'un immense concours. Le fait que quelques années plus tard, cette mosquée aujourd'hui en voie de finalisation ait été légalement validée par un chrétien pied-noir, et dessinée architecturalement par un juif pratiquant, dit assez fort le consensus établi sur le sujet.

Si l'on veut bien se rappeler par ailleurs que l'accord signé entre la municipalité et le collectif musulman pour cette réalisation se déroulait au plus vif de la deuxième Intifada au Moyen-Orient, au moment même où Visa pour l'Image • Perpignan diffusait à Perpignan les photos de ce petit Palestinien tombé sous les balles israéliennes dans les bras de son père²⁶, on peut trouver, là aussi, une autre application concrète du local au global dont Perpignan aurait légitimement droit à s'enorgueillir.

Dans votre projection d'avenir pour la cité tel que décrit dans *Perpignan-Demain*²⁷, les notions de ville-pont, de société de l'archipel semblaient d'abord rattachées à des objectifs structurels ou économiques. Le souci du lien social, du respect de la diversité venait au second plan. Définiriez-vous aujourd'hui la même chronologie de priorités ?

Tout se passe aujourd'hui comme s'il n'y avait pas d'autre alternative que le choix entre, d'une part l'intégration-assimilation, qui uniformise dans le moule national et républicain et, d'autre part, la défense des identités qui glissent vers le communautarisme.

Personnellement, j'ai cherché une voie moyenne : la « société de l'archipel » ; une issue au point de convergence de mon cursus idéologique, de mon regard d'aménageur de la ville et de ma réflexion politique.

Un archipel est un ensemble d'îles dont la vie économique, sociale, culturelle, est développée par une même gouvernance. Chacun connaît son île, la protège, en défend les équilibres, les spécificités ; en un mot, vit

pleinement son identité dans son île ; mais il sait que l'île n'est pas isolée, qu'elle est protégée par la puissance collective de l'archipel ; il sait que les échanges sont enrichissants et pacifiques avec les autres îles. Chacun vit son identité dans son île et construit l'archipel des valeurs et des richesses communes. Ni intégration-assimilation ni repli communautariste, la société de l'archipel propose une voie moyenne d'autant plus efficace que le monde est devenu interactif !

Ce concept d'archipel, j'ai pu le développer également comme option d'aménagement de la cité – les quartiers sont des îles – mais aussi de la plaine du Roussillon – les villages sont des îles. Ainsi, l'organisation urbaine renvoie au besoin de proximité et au repérage des contours du quartier ou du village et dans le même temps à la mise en place des infrastructures et des équipements qui relie, qui créent un lien social ouvert et pluriel.

Le marin que je suis ne pouvait donner meilleure image que celle d'embarquer à bord d'un navire pour voguer vers d'autres rivages. D'oser traverser la mer avec ce que cela suppose d'efforts ou d'angoisses pour aller porter le message dans d'autres ports et s'enrichir, en retour, de la connaissance de l'autre.

Tout faire, en somme, pour éviter le repli sur soi afin de concourir au mieux vivre ensemble dans la cité. Mais cette ouverture vers l'autre, vers d'autres îles sera, dans un monde dominé par les peurs en tous genres, facilitée par le fait d'avoir été rassuré sur la reconnaissance de son identité, sur la protection dans la durée de son île d'origine.

□ Après avoir échafaudé les bases de l'édifice autour des notions de dialogue et de tolérance, le temps semble désormais venu de le consolider en pratique. Quelles mesures politiques et sociales envisagez-vous de prendre à cet égard ?

Avant de répondre précisément sur ce sujet, il me paraît important d'établir un liminaire sur ce qui touche au comportement de l'homme politique, et à sa cohérence envers ses promesses et ses agissements. Je combats l'attitude de nombreux hommes politiques qui sitôt à la tête d'une collectivité territoriale – ville, région, État – se croient autorisés et légitimes à « purger » les administrations dont le peuple leur a accordé, pour un mandat, la direction. Je combats cette pratique qui consiste à considérer le service public comme une machine de guerre partisane, voire comme la propriété d'un parti politique...

Lorsque j'ai été élu maire en 1993 dans la situation de crise existante au sein de la municipalité qui avait amené une partie du personnel administratif à prendre parti, j'ai ainsi pris soin de n'exclure personne. Pour moi la laïcité, c'est aussi la neutralité du service public : le service public doit être mis à l'abri des manipulations politiques ou des influences religieuses ou philosophiques.

C'est à mon avis et parmi d'autres exemples, la façon la plus adéquate de gérer la cité en conformité au concept de la société de l'archipel. Mais ce n'est pas tout. Pour que dans ce type de société un mélange, un fusionnement d'idées, de partis et d'options puissent

efficacement s'exercer, encore faut-il créer des lieux adaptés à cet effet.

Il me semble qu'entre le Conservatoire, le nouveau Mediator, l'Institut Jean Vigo et surtout la Casa Musicale²⁸, appelée à devenir un grand espace des cultures populaires dans le cadre prestigieux de l'Arsenal²⁹ et du couvent des Carmes, Perpignan dispose d'outils de qualité dans ce domaine.

C'est tout l'enjeu des efforts à poursuivre en direction des cultures comprises comme « fabriquant les consciences » qui ne doivent plus être considérées aujourd'hui comme des dépenses superflues. Mais bel et bien comme des priorités susceptibles de recomposer les liens brisés et d'accentuer les réflexes de citoyenneté. La culture est l'énergie de la cité.

Et il en va de même en matière de patrimoine, de rénovation urbaine comme le quai Vauban, la future place de la République, les Dames de France³⁰, ou de réhabilitation de quartiers en déshérence tels Saint-Jacques ou Saint-Matthieu, afin d'embellir la ville et tisser une meilleure cohésion entre les générations.

Ceci pour évoquer l'acquis ou le proche lendemain. Mais il est tout aussi évident qu'à plus ou moins court terme, cette dynamique interreligieuse, si prégnante dans l'environnement perpignanais, devra faire l'objet d'un lieu de vie particulier.

Car, si le rapport Stasi³¹ met l'accent sur l'investissement à porter sur l'école, il faudra bien que les villes à leur tour posent une pierre à l'édifice, de façon concrète. Une sorte de plate-forme interconfessionnelle, de comité d'action social interreligieux – le nom reste à définir –

qui, en regroupant un centre de documentation, de salles de conférence et d'exposition, servirait à la fois de lieu d'échange et de convivialité autour de la spiritualité.

Entretien réalisé par Michel Bolasell.

-
1. Méiri (1249-1316) : cf. annexe Ha-Méiri p. 69-74. Ramon Llull (1232/33-1316) séjourna et écrivit à Perpignan. Saint François d'Assise aurait rencontré, selon certains historiens, saint Dominique à Perpignan.
 2. Marc Sangnier (1873-1950). Le Sillon : mouvement chrétien créé vers 1894...
 3. Régis Debray (né en 1941). Écrivain et philosophe.
 4. Ernesto « Che » Guevara (1928-1967).
 5. Prix Spiritualités d'Aujourd'hui. Créé en 2000.
 6. Emmanuel Mounier (1905-1950). À l'origine du Personnalisme, co-fondateur en 1932 de la revue *Esprit*.
 7. Chute du mur de Berlin : 8 novembre 1989.
 8. CDS : Centre des Démocrates Sociaux.
 9. Élu en 1993.
 10. Monseigneur Jean Chabbert, archevêque évêque de Perpignan, jusqu'en 1995.
 11. Pasteur Ingrand, co-fondateur de l'association Amitié judéo-chrétienne.
 12. Perpignan la Catalane. Expression lancée en 1993.
 13. Traité de paix et trêve de Dieu à Toulouges (1027-1065).
 14. Charte des libertés communales (1197).
 15. En fait, la bible hébraïque de Perpignan (1299).
 16. Miquel de Giginta (*ca* 1583 - *ca* 1587) : cf. de Vivès à Giginta p. 75-77.
 17. En 1994, *La Sant Jordi*, fête du Livre et de la Rose, devient une fête populaire de rue. En 1996, l'Unesco fait du 23 avril la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.
 18. Centre Méditerranéen de Littérature. Créé en 1982.
 19. Lauréats du Prix Spiritualités d'Aujourd'hui. Cf. Chronologie.
 20. En Catalogne, l'expulsion des juifs se fit en 1492. Cependant l'expulsion des derniers juifs de Roussillon et de Cerdagne n'aura lieu qu'en 1493, lorsque les comtés passèrent à nouveau sous la domination espagnole.
 21. Association créée en 1988.
 22. Festival mondial de photojournalisme Visa pour l'Image • Perpignan. Depuis 1989, tous les ans, première quinzaine de septembre.
 23. Le pape Jean-Paul II réunit à Assise, le 27 octobre 1986, quelque cent cinquante chefs religieux représentant une quarantaine de religions pour prier pour la paix.

24. Hanovre : 1960. Lancaster : 1962.
25. Tyr (Sour) : 1997. Maalot-Tarshiha : 1998.
26. Il s'agit de l'affaire Al-Dura. Selon une enquête du *Confidentiel* (janvier février 2004), *L'affaire Al-Dura, la vérité cachée* (p. 19-25), il ne s'agirait que d'« une manipulation contre la paix ».
27. Jean-Paul Alduy, *Perpignan demain : la ville-pont et l'archipel roussillonnais*. Perpignan, 2000.
28. Mediator : créé en 1996. Institut Jean Vigo : créé en 1980, fruit du travail de l'association Les Amis du cinéma (1962). Casa Musicale : créée en 1996.
29. L'Arsenal. Casa Musicale : cf. p. 84-87.
30. Dames de France : ancien grand magasin sur la place de Catalogne.
31. Bernard Stasi, président de la commission sur la laïcité, remet son rapport à Jacques Chirac, président de la République française, le jeudi 11 décembre 2003.

*Elle se nourrit des évolutions de la société,
des attentes du corps social
comme des exigences d'un État de droit.*

de la laïcité

Entretien avec Jean-Paul Alduy,
maire-sénateur de Perpignan.

□ En préambule du colloque *La spiritualité au cœur de la cité* de novembre 2000 à Perpignan, les organisateurs avaient voulu en définir l'esprit autour des principes fondateurs de la République, spécifiant que « la Fraternité était indispensable à l'affirmation de l'Égalité et de la Liberté ». C'est dire que cette notion de laïcité avait été bien assimilée.

À partir de l'idée même de ce colloque, et compte tenu des liens existants entre les différentes familles confessionnelles à Perpignan, on a eu le sentiment que ce rassemblement allait dépasser la stricte analyse des rapports religieux. La seule évocation du vocable « spiritualité », au début écrit au pluriel pour souligner le concept de dialogue interreligieux, puis rédigé au singulier afin de faire référence à une spiritualité plus élargie, témoignait déjà d'une volonté d'ouverture.

En y associant, de surcroît, le sous-titre « Droits de l'Homme et Religions », il était clair que la démarche insufflée à ce colloque allait bien au-delà de l'échange entre les religions. Si la base de la réflexion demeurerait certes la mise en commun des vertus de chaque confession, c'était d'abord dans l'objectif de re-fabriquer la cohésion sociale. Un apprentissage du mieux vivre ensemble dans la cité donc, mais entièrement régi selon les codes et les règles en vigueur dans la République.

C'est la raison pour laquelle plusieurs juristes, des militants des Droits de l'Homme et le préfet des Pyrénées-Orientales, avaient accepté de participer, pour bien montrer que, dans la société française, il y avait, à travers la loi de 1905, un acquis historique tout à fait fondamental et imprescriptible à respecter et à appliquer.

La singularité de Perpignan, comme ont pu le dire plus tard un certain nombre d'observateurs, théologiens et philosophes, c'est d'avoir appréhendé ce phénomène de laïcité dans toutes ses dimensions dès 1998, et joué de la sorte un rôle de précurseur.

Si le fond du discours de Jacques Chirac, président de la République, a établi un large consensus politique, il suscite cependant un certain scepticisme quant à son application. Auprès de ceux, nombreux, qui pensent notamment « qu'on ne change pas les mentalités par une loi ». Êtiez-vous personnellement partisan d'une législation en ce domaine ?

En référence au propos liminaire de Jacques Chirac, il me semble d'abord essentiel de souligner le caractère majeur et non négociable du principe de laïcité, qui

constitue un des socles majeurs de la République au même titre que la Déclaration des Droits de l'Homme.

Cela dit, il est néanmoins clair que si l'on est obligé aujourd'hui de faire voter une loi pour interdire les signes religieux, ostensibles, dans les écoles, c'est pour admettre en même temps que nous sommes en situation d'échec. Reconnaître ce revers implique cependant d'en rechercher les causes.

Comment expliquer, en effet, que de laisser-aller en dérapages, la laïcité en France ait progressivement perdu de sa force et de son contenu au point d'induire la mise en place d'une loi solennelle au Parlement, avec des textes au demeurant difficiles à rédiger ?

La réponse tient tout entière dans la question urbaine. À partir de l'instant où on laisse nos villes se fragmenter en acceptant que la ségrégation sociale produise l'exclusion de certains quartiers, le communautarisme comme système de défense et de solidarité ne peut que se développer.

La laïcité comme règle de vivre ensemble devient un chemin théorique.

Le propos du président de la République, relayant d'ailleurs celui du ministre de la Ville, Jean-Louis Borloo, a été on ne peut plus précis à cet égard.

C'est à cause du laxisme observé dans la mise en œuvre des politiques urbaines, dont l'une des premières conséquences a été la dégradation du tissu social, que se sont multipliés les mécanismes communautaristes. Mécanismes aujourd'hui exacerbés par un contexte international où l'extrémisme religieux sert de paravent, sinon de moteur, au terrorisme et qui conduisent à la situation conflictuelle que l'on sait.

Approuver ainsi le principe d'une loi, parce qu'il y a danger, n'empêche donc pas de la considérer comme la résultante d'un échec constitué surtout ces vingt dernières années.

Ceci pour la nécessité aujourd'hui presque unanimement admise de légiférer. Mais si le principe de la loi est établi, encore faut-il s'interroger sur ses applications, d'autant plus compliquées à mettre en œuvre si nous n'avons pas progressé sur les causes profondes du problème.

S'efforcer de le faire résulte de notre seule capacité à émettre des signaux forts à l'adresse de tous ces jeunes gens, notamment musulmans, souvent ghettoïsés, afin de leur faire comprendre qu'ils ont désormais toute leur place dans la cité, à égalité de droits et de devoirs avec le reste de la société française.

Pour prendre un exemple dans Perpignan, ce n'est que par une politique d'intégration cohérente de la Cité ensoleillée¹, que l'école Blaise Pascal pourra participer d'un mieux vivre ensemble au lieu d'être un îlot antagoniste à l'actuelle école coranique.

Une vocation de l'école comprise comme un creuset de partage du savoir et de la fraternité, en lieu et place de la tension sociale, c'est là tout l'enjeu de la laïcité.

Parmi les mesures préconisées par Jacques Chirac, vous avez été particulièrement sensible à celle relative au code de la laïcité au sein du service public. Pour quelles raisons précisément ?

En premier lieu, parce que je suis fonctionnaire. Et d'une génération de fonctionnaires qui a été heurtée

progressivement par une politisation du service public. Depuis la présidence de Giscard d'Estaing environ, date à partir de laquelle l'accès aux grands postes de responsabilité a souvent fait l'objet de circuits politiques.

Il est donc vrai que je suis extrêmement attaché à une remise en ordre sur le sujet. Car un service public au service de tous, à l'intérieur duquel les fonctionnaires effectuent des carrières fondées sur leur compétences, leur dévouement et non pas en fonction de leurs diverses appartenances politiques, me paraît absolument essentiel.

C'est précisément tout l'enjeu de ce code de la laïcité. Décider ainsi de rappeler ses règles à chaque fonctionnaire, c'est une façon de lui faire comprendre qu'il a désormais sur les épaules une part de la responsabilité de la liberté de conscience et du vivre ensemble de la société française.

La lutte contre le communautarisme commence, à mon avis, par un service public garant de la plus grande neutralité d'opinions religieuses ou politiques.

C'est parce que j'ai trop souffert de ce type de comportement durant ma carrière dans l'administration française² que, devenu maire, j'ai strictement interdit à mes directeurs généraux de services ou au directeur de l'Office public d'HLM de faire de la politique ou de participer à quelque réunion politique que ce soit lors des différentes campagnes électorales.

Les élus passent, les fonctionnaires demeurent, a-t-on coutume de dire. C'est effectivement un des biens les plus précieux garantis par le fonctionnement de la République française, qu'il importe de protéger.

Il était grand temps que ce principe soit solennellement rappelé. Comme il me paraît tout aussi important que ce soit la France qui, par la voix de son président de la République, impose un code de la laïcité aux fonctionnaires pour garantir que, demain, la laïcité soit toujours le ciment de la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité. »

Ce rappel est d'autant plus utile aujourd'hui où certains pays tendent à ériger la religion en principe constitutionnel ; où le combat pour lutter contre les diverses formes de discrimination dont les femmes sont l'objet reste d'une brûlante actualité.

Si, comme l'a dit Jacques Chirac, « le degré d'une civilisation d'une société se mesure d'abord à la place qu'y occupent les femmes », on perçoit bien l'importance de la tâche à accomplir pour y parvenir. C'est en effet un sujet qui est loin d'être épuisé, tant au stade de l'égalité économique que de l'égalité politique ou encore de la discrimination religieuse, dont certaines femmes musulmanes sont toujours les victimes. Pour les femmes, comme le souligne Henri Pena-Ruiz³, « la laïcisation du droit, son affranchissement par rapport à la littéralité d'un texte sacré dont bien des exégètes montrent qu'il éternise les préjugés d'une société patriarcale, est la clef de l'émancipation ».

Et c'est bien à ce double objectif de parité et de protection de la femme qu'entend répondre cette loi sur la laïcité. Pour permettre aux femmes de recouvrer une nouvelle place dans la société française. Et de faire de cette société française un modèle pour les femmes du monde.

□ À ce stade de la maturation politique et législative, quelle serait aujourd'hui votre définition de la laïcité ?

Plutôt qu'une formule, je pense profondément d'abord que la laïcité ne peut pas se réduire à un code de bonne conduite entre les religions. C'est un pilier central des valeurs de notre République, un élément constitutif de la Nation française, et si Jacques Chirac a tenu à l'expliciter si largement lors de son intervention du 17 décembre, c'est en réaction à l'attaque frontale dont la France venait d'être l'objet.

Car, même si elle n'émane que de petits groupuscules à dominante islamiste, c'est incontestablement une atteinte directe aux fondements mêmes de notre pays qui a été portée à travers l'école ou l'administration. D'où l'absolue nécessité de réagir par le biais d'une loi, car la société française était en train de se tromper sur les réponses à donner pour éviter les dérives communautaristes.

C'était le cas des piscines réservées aux femmes selon des horaires aménagés pour satisfaire à la demande de mouvements religieux extrémistes. Mais c'est aussi le cas, à mon avis, de l'attitude de certains partis de gauche qui militent pour le droit de vote des populations immigrées. Ce droit de vote accordé aux étrangers me semble davantage constituer un frein à l'intégration que l'inverse.

Si, comme c'est déjà le cas dans des pays qui n'ont pas notre expérience de la laïcité, on consentait à donner le droit de vote à ceux qui, bien que résidents en France depuis des années, refusent la nationalité française, pourquoi feraient-ils l'effort de s'intégrer à la nation française, c'est-à-dire de faire acte d'adhésion aux

valeurs de la République, et notamment acte d'adhésion à la laïcité ?

En revanche, il faut dans le même temps affirmer que dans l'État de droit républicain, une même justice doit valoir pour tous, immigrés autant que nationaux : les immigrés n'ont plus à être distingués en termes de droits sociaux. Ils sont une composante de la population. Il faut donc qu'aucun choix particulier, en matière de religion ou de vie privée, ne soit privilégié par la loi commune. C'est justement ce qui définit la laïcité : les croyants des diverses religions ou athées se voient reconnaître la liberté absolue de conscience, et l'égalité dans tous les domaines ; ce qui implique la neutralité confessionnelle de l'État et son souci de mettre en valeur ce qui unit tous les hommes.

La fraternité authentique peut advenir entre les hommes dès lors qu'ils forment un monde commun à tous. Où nul n'est privilégié ou stigmatisé du fait de son origine ou de sa croyance, religieuse ou non. D'une façon générale, on peut dire que la laïcité est un principe de droit politique qui préserve l'espace public de tout morcellement communautariste ou pluriconfessionnel, afin que tous les hommes puissent à la fois s'y reconnaître et s'y retrouver.

□ Pour la vague d'immigration en provenance d'un Maghreb islamisé et désormais indépendant, le problème n'est-il pas aussi une quête d'identité passant par trois grandes interrogations : qu'est-ce que la République ? Qu'est-ce que la Nation ? En quoi consiste la culture française ?

« Aujourd'hui comme hier, la France continuera à s'enrichir de sa diversité et des apports nouveaux qui la

caractérisent. » C'est là, une phrase clé du discours prononcé par le président de la République. Et il n'est pas inintéressant de constater que les deux tiers de cette allocution – historique à bien des égards – ont consisté à définir méthodiquement la raison d'être d'une Nation forte de ses diversités, qui a bâti sa spécificité sur le principe d'un processus intégrateur.

On est ici au cœur du sujet de la laïcité, dans le contexte d'un monde en proie à toutes sortes de convulsions, qui nous oblige à revenir aux principes fondamentaux de l'idéal républicain à l'intention de toutes les composantes citoyennes.

S'adressant ainsi à l'ensemble de la nation, Jacques Chirac lui demande de s'interroger, de se ressourcer aux valeurs fondatrices républicaines qui lui permettront de trouver les solutions propres à résoudre les problèmes d'aujourd'hui.

Puis, s'adressant à la population de confession musulmane ayant choisi de s'installer en France, le président de la République précise que ce choix ne sera possible que dans la mesure où celle-ci aura décidé de se conformer aux exigences des valeurs qui ancrent l'ossature républicaine.

Bien qu'objet d'un consensus, on voit bien que ce principe de laïcité, résultant d'un équilibre entre l'affrontement de libertés individuelles et la nécessité d'un service public garant et protecteur de la liberté de conscience, reste fragile. Il implique un réexamen permanent des fondements sur lesquels il repose. Car la laïcité n'est pas une notion dont le contenu se serait figé il y a un siècle. Elle se nourrit des évolutions de la société, des attentes du

corps social comme des exigences sans cesse à préciser d'un État de droit.

Pour espérer réussir, le creuset républicain doit donc chercher à concilier et non à exclure.

À ce stade intervient le rôle des pouvoirs publics au plan national et local. Comme Perpignan s'est efforcé de le faire, tant dans la mise en place d'une prochaine mosquée⁴ en remplacement d'insalubres lieux de culte, que des accommodements consentis pour l'organisation de l'abattage rituel ou des carrés musulmans dans les cimetières.

Un effort d'accompagnement qui doit d'ailleurs, à l'avenir, s'étendre bien au-delà de la question religieuse pour englober les différents aspects économiques et culturels de cette nouvelle composante de la société française.

Dès lors, il ne s'agira plus tant d'acculturer que de se réapproprier la richesse d'une culture issue d'un mélange entre les racines musulmanes et les repères offerts par notre société républicaine ; c'est sur ce chemin que nous ferons la preuve que République et islam sont compatibles dans le respect des critères intangibles d'égalité et de fraternité.

□ « Si nous sommes coupés de nos racines spirituelles, toute partie de notre patrimoine historique et culturel devient inintelligible » dit l'historien Jean Delumeau⁵. Cela ne pose-t-il pas avec acuité la nécessité de l'enseignement du fait religieux à l'école, tel que le suggèrent Luc Ferry⁶ ou Régis Debray ?

Quand on cumule la quasi absence de références religieuses dans le parcours éducatif et la confusion

mystico-symbolique des grandes productions américaines tel que le véhiculent des films comme *Seigneur des anneaux*, on constate l'énorme vacuité spirituelle et intellectuelle des jeunes et l'absence totale de repères qui sont en nette rupture avec l'acquis traditionnel des générations nous ayant précédé.

Sans disposer des clés nécessaires, comment espérer s'imprégner des œuvres de Racine, Cervantès, Dante ou Shakespeare ? Comment pouvoir lire les chefs-d'œuvre du Louvre, de Sainte-Sophie d'Istanbul ou des pyramides d'Égypte ? Comment percevoir le sens d'une synagogue, d'une cathédrale ou d'une mosquée et, d'une façon générale, les divers héritages que nous ont transmis les civilisations du Livre ?

D'où l'impérieux besoin de recourir à ce genre d'enseignement spécifique en prenant, il est vrai, quelques précautions. Tout d'abord, enseigner le fait religieux de façon à permettre à chacun de repérer « les itinéraires de Dieu » pour reprendre l'expression de Régis Debray.

Cet enseignement doit fournir les clefs de la lecture de l'histoire contemporaine et de ses convulsions ou encore de la compréhension de notre patrimoine culturel. Il s'agit-là non pas d'enseigner les religions mais d'en connaître les fondements, c'est-à-dire les croyances, les pratiques et les processus historiques où politiques (pouvoir temporel) et religieux (pouvoir spirituel) se sont confondus, épaulés, séparés... Connaître et comprendre pour mieux lire le monde.

Devenu ainsi plus lisible et mieux accessible, cet enseignement permettrait aux jeunes d'accéder à

d'innombrables chefs-d'œuvre du patrimoine de l'humanité. Compris dans un sens descriptif et raisonné, ce chapitre éducatif rendrait également les élèves aptes à percevoir le rôle que joue le religieux dans le monde contemporain.

Mais en l'état actuel des antagonismes et de la peur de l'autre, il y a une raison civique et éthique qui me semble tout à fait primordiale.

N'est-ce pas par l'analyse approfondie du fait religieux, par la connaissance de l'interpénétration des trois religions du Livre, par le repérage du tronc commun de leurs messages, que les appréhensions ou les phobies respectives peuvent disparaître pour privilégier une écoute réciproque ?

On voit bien ainsi que, loin de prétendre s'immiscer dans la conscience de chacun ou de remettre Dieu à l'école, comme certains ont pu le reprocher, l'enseignement du fait religieux a tout autant une vertu d'enrichissement culturel irremplaçable qu'une incitation aux notions de respect et de tolérance sur lesquelles repose notre laïcité.

□ Un rôle dévolu au système éducatif qui, selon le président de l'Association des Maires de France, pourrait être efficacement complété par d'autres actions menées au sein des communes. Partagez-vous cette idée, et comment la mettriez-vous en œuvre à Perpignan ?

Ne serait-ce que par les divers outils dont disposent les municipalités, il est juste en effet de parler de complémentarité dans le domaine éducatif. Il n'est qu'à faire référence à l'acquis du patrimoine architectural et vivant

qui constitue une des façons les plus didactiques de mettre en scène le fait religieux.

Quand une ville comme Perpignan peut faire émerger de son histoire le rabbin Méiri et la « bible de Perpignan », le message d'Averroès⁷ et celui de Ramon Llull, quand les châteaux cathares ponctuent son horizon ou lorsque les rues du cœur de la cité vibrent des psaumes de la procession de *La Sanch*, il est facile de trouver dans ces temps forts de l'histoire catalane les matériaux efficaces pour la construction citoyenne de ses habitants.

Parallèlement, l'opportunité offerte par certaines municipalités de faciliter, voire d'organiser, des rassemblements interreligieux, tel le colloque de novembre 2000 à Perpignan, participe de cet apport éducatif.

À l'image de la fameuse synagogue blanche de Tolède (*Santa Maria la Blanca*), je rêve personnellement d'un lieu d'échange spirituel et philosophique où l'on pourrait librement débattre et exposer documents, idées et propositions.

Autant de forums extra-scolaires centrés autour de l'histoire de la cité et des divers courants confessionnels, mais qui peuvent d'ailleurs être aussi bien élargis à d'autres niveaux culturels. Déjà la Casa Musicale est aujourd'hui ce creuset où se mêlent les cultures, où se réunissent dans une même citoyenneté les jeunes de religions différentes (je me souviens de ce rap écrit, joué, dansé par un trio constitué d'un jeune Gitan évangéliste, un jeune d'origine maghrébine musulman et un Roussillonnais catholique).

Quand le festival de Musique sacrée⁸ se rapproche du festival de Fès⁹, cela suscite inmanquablement un réel

désir de connaissance qui prône un rapprochement réciproque. L'accord de jumelage prochainement établi avec la ville de Mostaganem, haut lieu du soufisme en Afrique du Nord, va aussi dans le même sens.

Appelée à diversifier ses animations sociales et culturelles, la municipalité doit aussi être appréciée par les signaux qu'elle donne. Le signal donné lors de la pose de la première pierre de la mosquée est un acte fort. Comme l'ont été d'ailleurs les jumelages avec les cités libanaise et israélienne de Tyr et de Maalot-Tarsiha.

Autant d'aides à la découverte de l'autre, de fusion d'idées ou de coexistence qui constituent en fait la pierre angulaire d'une réelle politique urbaine.

Peu à peu, il nous faut reconstruire les mécanismes culturels de la ville pour qu'elle constitue à nouveau le territoire d'intégration sociale et de reproduction des valeurs de fraternité. Ce jour-là, la loi pour protéger la laïcité sera devenue superflue...

Entretien réalisé par Michel Bolasell.

1. Cité ensoleillée, située au quartier Mailloles.

2. Cf. biographie Jean-Paul Alduy p. 106-107.

3. Henri Peña Ruiz. Enseignant et essayiste, auteur de *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité* (Puf, 1999).

4. Mosquée au quartier du Haut-Vernet.

5. Jean Delumeau (1923). Grand historien français, spécialiste entre autres du Paradis.

6. Luc Ferry, Philosophe et ministre de l'Enseignement supérieur.

7. Averroès (1126-1198). Philosophe arabe, commentateur d'Aristote. Eut une grande influence sur l'Europe médiévale, aussi bien chez les chrétiens que chez les juifs. Moïse Narboni, né au début du XIV^e siècle à Perpignan, fut l'un de ses disciples.

8. Festival de Musique sacrée. Créé en 1987.

9. Charte des musiques sacrées du monde signée en 2003 à Perpignan avec le festival de Fès (Maroc).

le principe de laïcité

Discours du président Jacques Chirac
prononcé à la télévision le 17 décembre 2003
(*extraits*).

« Le débat sur le principe de laïcité résonne au plus profond de nos consciences. Il renvoie à notre cohésion nationale, à notre aptitude à vivre ensemble, à notre capacité à nous réunir sur l'essentiel. La laïcité est inscrite dans nos traditions. Elle est au cœur de notre identité républicaine. Il ne s'agit aujourd'hui ni de la refonder, ni d'en modifier les frontières. Il s'agit de la faire vivre en restant fidèle aux équilibres que nous avons su inventer et aux valeurs de la République. [...] »

Le monde change, les frontières s'abaissent, les échanges se multiplient. Dans le même temps, les revendications identitaires ou communautaires s'affirment ou s'exacerbent, au risque, souvent, du repli sur soi, de l'égoïsme, parfois même de l'intolérance. Comment la société française saura-t-elle répondre à ces évolutions ? [...]

C'est dans la fidélité au principe de laïcité, pierre angulaire de la République, faisceau de nos valeurs communes de respect, de tolérance, de dialogue, que j'appelle toutes les Françaises et tous les Français à se rassembler. Notre peuple, notre nation, notre République sont unis par des valeurs communes. Ces valeurs ne se sont pas imposées aisément. Elles ont parfois divisé les Français avant de contribuer à les réunir. Souvent, elles se sont forgées dans l'épreuve douloureuse de ces luttes qui traversent notre histoire et qui marquent notre mémoire.

Depuis les origines de la monarchie jusqu'aux tragédies du siècle dernier, la longue marche vers l'unité a dessiné notre territoire et forgé notre État. De l'Édit de Nantes aux lois de séparation des Églises et de l'État, la liberté religieuse et la tolérance se sont frayé un chemin au travers des guerres de religion et des persécutions. Les Droits de l'Homme et ceux du Citoyen ont été progressivement conquis, consolidés, approfondis, depuis la Déclaration de 1789 jusqu'au Préambule de 1946. Ils l'ont été par la consécration du suffrage universel et le droit de vote des femmes, la liberté de la presse, la liberté d'association et bien sûr le combat pour faire reconnaître l'innocence du capitaine Dreyfus. »

Ces valeurs qui font la France

« De l'abolition des privilèges, la nuit du 4 août, à celle de l'esclavage le 27 avril 1848, la République a proclamé avec force sa foi dans l'égalité et elle a bataillé sans relâche pour la justice sociale, avec ces conquêtes historiques que sont l'éducation gratuite et obligatoire,

le droit de grève, la liberté syndicale, la sécurité sociale. Elle a su tendre la main, faire vivre l'égalité des chances, reconnaître le mérite et permettre ainsi la promotion, jusqu'aux plus hautes fonctions, de femmes et d'hommes issus des milieux les plus modestes. Aujourd'hui, nous continuons d'avancer résolument pour consolider les droits des femmes.

Ces valeurs fondent la singularité de notre nation. Ces valeurs portent notre voix haut et loin dans le monde. Ce sont ces valeurs qui font la France. Terre d'idées et de principes, la France est une terre ouverte, accueillante et généreuse. Uni autour d'un héritage singulier qui fait sa force et sa fierté, le peuple français est riche de sa diversité. Une diversité assumée et qui est au cœur de notre identité.

Diversité des croyances, dans cette vieille terre de chrétienté où s'est aussi enracinée une tradition juive qui remonte à près de deux mille ans. Terre de catholicisme qui a su dépasser les déchirements des guerres de religion et reconnaître finalement toute leur place aux protestants à la veille de la Révolution. Terre d'ouverture enfin pour les Français de tradition musulmane qui sont partie intégrante de notre nation. [...]

C'est pour que la France reste elle-même que nous devons aujourd'hui répondre aux interrogations et désamorcer les tensions qui traversent notre société. Ces facteurs de tensions, chacun les connaît. Bien que porteuse de chances nouvelles, la mondialisation inquiète, déstabilise les individus, les pousse parfois au repli. Au moment où s'affaissent les grandes idéologies, l'obscurantisme et le fanatisme gagnent du terrain dans le monde. [...]

Face aux incertitudes du temps et du monde, face au sentiment d'impuissance, parfois à l'étreinte du désarroi, chacun recherche des références plus personnelles, plus immédiates : la famille, les solidarités de proximité, l'engagement associatif. Et cette aspiration est naturelle. Elle est même un atout. Elle témoigne de la capacité des Françaises et des Français à se mobiliser, à agir, à donner libre cours à leur énergie, à leurs initiatives. Pour autant, ce mouvement doit trouver ses limites dans le respect des valeurs communes. Le danger, c'est la libération de forces centrifuges, l'exaltation des particularismes qui séparent. Le danger, c'est de vouloir faire primer les règles particulières sur la loi commune. Le danger, c'est la division, c'est la discrimination, c'est la confrontation... [...]

Le communautarisme ne saurait être le choix de la France. Il serait contraire à notre histoire, à nos traditions, à notre culture. Il serait contraire à nos principes humanistes, à notre foi dans la promotion sociale par la seule force du talent et du mérite, à notre attachement aux valeurs d'égalité et de fraternité entre tous les Français. C'est pourquoi je refuse d'engager la France dans cette direction. Elle y sacrifierait son héritage. Elle y compromettrait son avenir. Elle y perdrait son âme... » [...]

La ligne de front du combat passe par les quartiers

« C'est pourquoi aussi, nous avons l'ardente obligation d'agir. Ce n'est ni dans l'immobilisme, ni dans la nostalgie, que nous retrouverons une nouvelle communauté de destin. C'est dans la lucidité, dans l'imagination

et dans la fidélité à ce que nous sommes. La France a su cette année encore porter, dans tous les domaines de tensions et de crise, sa parole de paix et de tolérance pour inviter les peuples qui se déchirent au respect de l'autre. L'égalité des chances a de tout temps été le combat de la République. La ligne de front de ce combat passe désormais dans les quartiers. Comment demander à leurs habitants de se reconnaître dans la nation et dans ses valeurs quand ils vivent dans des ghettos à l'urbanisme inhumain, où le non-droit et la loi du plus fort prétendent s'imposer ? [...]

Faire vivre l'égalité des chances, c'est aussi redonner toute sa force à notre tradition d'intégration en nous appuyant sur les réussites déjà acquises mais aussi en refusant l'inacceptable.

Beaucoup de jeunes issus de l'immigration, dont le français est la langue maternelle, et qui sont, la plupart du temps, de nationalité française, réussissent et se sentent à l'aise dans une société qui est la leur. Ces réussites, il faut également les préparer avec les étrangers qui nous rejoignent légalement, en leur demandant d'adhérer à nos valeurs et à nos lois. C'est tout l'objet du contrat d'accueil et d'intégration mis en place par le Gouvernement, à ma demande, et qui leur est proposé individuellement. Il leur donne accès à des cours de français, à une formation à la citoyenneté française, à un suivi social, en contrepartie de l'engagement de respecter scrupuleusement les lois de la République. [...]

Ces réussites, il faut aussi les rendre possibles en brisant le mur du silence et de l'indifférence qui entoure la réalité aujourd'hui des discriminations. Je sais le sentiment

d'incompréhension, de désarroi, parfois même de révolte de ces jeunes Français issus de l'immigration dont les demandes d'emplois passent à la corbeille en raison de la consonance de leur nom et qui sont, trop souvent, confrontés aux discriminations pour l'accès au logement ou même simplement pour l'entrée dans un lieu de loisir.

Il faut une prise de conscience et une réaction énergique. Ce sera la mission de l'autorité indépendante chargée de lutter contre toutes les formes de discriminations qui sera installée dès le début de l'année prochaine. » [...]

Un principe non négociable

« C'est en veillant au respect de cette exigence, c'est par la refondation de notre politique d'intégration, c'est par notre capacité à faire vivre l'égalité des chances que nous redonnerons toute sa vitalité à notre cohésion nationale. Nous le ferons aussi en faisant vivre le principe de laïcité qui est un pilier de notre Constitution. Il exprime notre volonté de vivre ensemble dans le respect, le dialogue et la tolérance.

La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Elle assure à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer sa foi, paisiblement, librement, sans la menace de se voir imposer d'autres convictions ou d'autres croyances. Ouverte et généreuse, elle est le lieu privilégié de la rencontre et de l'échange où chacun se retrouve pour apporter le meilleur à la communauté nationale. C'est la neutralité de l'espace public qui permet la coexistence harmonieuse des différentes religions. [...]

Liberté religieuse, que notre pays respecte et protège, ne saurait être détournée. Elle ne saurait remettre en cause la règle commune. Elle ne saurait porter atteinte à la liberté de conviction des autres. C'est cet équilibre subtil, précieux et fragile, construit patiemment depuis des décennies, qu'assure le respect du principe de laïcité. Et ce principe est une chance pour la France. C'est pourquoi il est inscrit à l'article premier de notre Constitution. C'est pourquoi il n'est pas négociable !

Après avoir déchiré la France lors de l'adoption de la grande loi républicaine de séparation des Églises et de l'État en 1905, une laïcité apaisée a permis de rassembler tous les Français. À l'épreuve de bientôt un siècle d'existence, elle a montré sa sagesse et recueilli l'adhésion de toutes les confessions et de tous les courants de pensée. » [...]

Réaffirmer la neutralité du service public

« Pourtant, malgré la force de cet acquis républicain, et comme l'ont notamment montré les travaux de la commission présidée par Bernard Stasi, commission à laquelle je veux à nouveau rendre un hommage tout particulier, l'application du principe de laïcité dans notre société est aujourd'hui en débat. Certes, il est rarement contesté. Beaucoup même s'en réclament. Mais sa mise en œuvre concrète se heurte, dans le monde du travail, dans les services publics, en particulier à l'école ou à l'hôpital, à des difficultés nouvelles et grandissantes.

On ne saurait tolérer que, sous couvert de liberté religieuse, on conteste les lois et les principes de la République. La laïcité est l'une des grandes conquêtes

de la République. Elle est un élément crucial de la paix sociale et de la cohésion nationale. Nous ne pouvons la laisser s'affaiblir. Nous devons travailler à la consolider.

Pour cela, nous devons assurer effectivement le même respect, la même considération à toutes les grandes familles spirituelles. À cet égard, l'islam, religion plus récente sur notre territoire, a toute sa place parmi les grandes religions présentes sur notre sol. La création du conseil français du Culte musulman permet désormais d'organiser les relations entre l'État et l'islam de France. Les musulmans doivent avoir en France la possibilité de disposer de lieux de culte leur permettant de pratiquer leur religion dans la dignité et dans la tranquillité. Malgré les progrès récents, il faut reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Un nouveau pas sera également franchi quand la formation d'imams français sera assurée et permettra d'affirmer la personnalité d'un islam de culture française.

Le respect, la tolérance, l'esprit de dialogue s'enracineront aussi avec la connaissance et la compréhension de l'autre auxquelles chacun d'entre nous doit attacher la plus grande importance. C'est pourquoi il me paraît aujourd'hui primordial de développer l'enseignement du fait religieux à l'école.

Il faut mener, aussi, avec vigilance et fermeté, un combat sans merci contre la xénophobie, le racisme et en particulier contre l'antisémitisme. Ne tolérons pas la banalisation de l'insulte ! Ne minimisons aucun geste, aucune attitude, aucun propos ! Ne laissons rien passer ! C'est une question de dignité.

Nous devons réaffirmer avec force la neutralité et la laïcité du service public. Celle de chaque agent public, au service de tous et de l'intérêt général, à qui s'impose l'interdiction d'afficher ses propres croyances ou opinions. C'est une règle de notre droit, car aucun Français ne doit pouvoir suspecter un représentant de l'autorité publique de le privilégier ou de le défavoriser en fonction de convictions personnelles. De la même manière, les convictions du citoyen ne sauraient l'autoriser à récuser un agent public.

Il faut aussi réaffirmer la laïcité à l'école car l'école doit être absolument préservée.

L'école est au premier chef le lieu d'acquisition et de transmission des valeurs que nous avons en partage. L'instrument par excellence d'enracinement de l'idée républicaine. L'espace où l'on forme les citoyens de demain à la critique, au dialogue, à la liberté. Où on leur donne les clés pour s'épanouir et maîtriser leur destin. Où chacun se voit ouvrir un horizon plus large. [...]

Il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles règles ni de déplacer les frontières de la laïcité. Il s'agit d'énoncer avec respect mais clairement et fermement une règle qui est dans nos usages et dans nos pratiques depuis très longtemps.

J'ai consulté. J'ai étudié le rapport de la commission Stasi. J'ai examiné les arguments de la mission de l'Assemblée nationale, des partis politiques, des autorités religieuses, des grands représentants des grands courants de pensée.

En conscience, j'estime que le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance

religieuse doit être proscrit dans les écoles, les collèges et les lycées publics.

Les signes discrets, par exemple une croix, une étoile de David, ou une main de Fatima, resteront naturellement possibles. En revanche les signes ostensibles, c'est-à-dire ceux dont le port conduit à se faire remarquer et reconnaître immédiatement à travers son appartenance religieuse, ne sauraient être admis. Ceux-là – le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la *kippa* ou une croix manifestement de dimension excessive – n'ont pas leur place dans les enceintes des écoles publiques. L'école publique restera laïque.

Pour cela une loi est évidemment nécessaire. Je souhaite qu'elle soit adoptée par le Parlement et qu'elle soit pleinement mise en œuvre dès la rentrée prochaine. Dès maintenant je demande au Gouvernement de poursuivre son dialogue, notamment avec les autorités religieuses, et d'engager une démarche d'explication, de médiation et de pédagogie. [...]

En revanche, et la question a été soulevée, je ne crois pas qu'il faille ajouter de nouveaux jours fériés au calendrier scolaire, qui en compte déjà beaucoup. De plus, cela créerait de lourdes difficultés pour les parents qui travaillent ces jours-là. Pour autant, et comme c'est déjà largement l'usage, je souhaite qu'aucun élève n'ait à s'excuser d'une absence justifiée par une grande fête religieuse comme le Kippour ou l'Aït-El-Kebir, à condition que l'établissement en ait été préalablement informé.

Il faut aussi rappeler les règles élémentaires du vivre ensemble. Je pense à l'hôpital où rien ne saurait justifier

qu'un patient refuse, par principe, de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe. Il faudra que la loi vienne consacrer cette règle pour tous les malades qui s'adressent au service public.

De la même manière, le ministre du travail devra engager les concertations nécessaires et, si besoin, soumettre au Parlement une disposition permettant au chef d'entreprise de réglementer le port de signes religieux, pour des impératifs tenant à la sécurité – cela va de soi – ou aux contacts avec la clientèle. » [...]

Redonner droits et dignité aux femmes

« D'une manière générale, je crois souhaitable qu'un code de la laïcité réunisse tous les principes et les règles relatifs à la laïcité. Ce code sera remis notamment à tous les fonctionnaires et agents publics le jour de leur entrée en fonction.

Par ailleurs, le Premier ministre installera auprès de lui un Observatoire de la laïcité chargé d'alerter les Français et les pouvoirs publics sur les risques de dérive ou d'atteinte à ce principe essentiel. Enfin, notre combat pour les valeurs de la République doit nous conduire à nous engager résolument en faveur des droits des femmes et de leur égalité véritable avec les hommes.

Ce combat est de ceux qui vont dessiner le visage de la France de demain. Le degré de civilisation d'une société se mesure d'abord à la place qu'y occupent les femmes.

Il faut être vigilant et intransigeant face aux menaces d'un retour en arrière et elles existent.

Nous ne pouvons pas accepter que certains, s'abritant derrière une conception tendancieuse du principe de laïcité, cherchent à saper ces acquis de notre République que sont l'égalité des sexes et la dignité des femmes. Je le proclame très solennellement : la République s'opposera à tout ce qui sépare, à tout ce qui retranche, à tout ce qui exclut ! La règle, c'est la mixité parce qu'elle rassemble, parce qu'elle met tous les individus sur un pied d'égalité, parce qu'elle se refuse à distinguer selon le sexe, l'origine, la couleur, la religion. »

*La laïcité ne peut pas être une position métaphysique,
religieuse ou antireligieuse,
mais plutôt une méthodologie de la coexistence
entre toutes les positions.*

la laïcité française vue par un regard étranger

Entretien avec Javier Otaola Bajaneta,
avocat, médiateur de la Ville de Vitoria-Gasteiz,
capitale du Pays basque espagnol.

Quels enseignements tirez-vous du discours prononcé le 17 décembre 2003 par le président de la République française sur la laïcité ?

D'abord une opportune clarification sur le sujet. En lui conférant sa pleine dimension politique, Jacques Chirac a parfaitement défini le vrai potentiel de la laïcité qui ne se limite pas à être une simple exaltation ou une mise en valeur de la communauté, mais qui établit un pouvoir public au service des citoyens, et non par rapport à une appartenance ethnique, de classe ou religieuse.

Cela dit, je reste assez réservé sur l'idée d'interdire et l'application de la loi. Peut-être parce que je ne comprends pas bien les raisons pour lesquelles un signe religieux, fut-il ostensible, peut constituer un réel problème à l'école.

Entièrement convaincu par le propos du président de la République française, je demeure circonspect quant à sa finalité par un texte de loi.

□ Dans un document intitulé *La laïcité, une stratégie de la liberté*, vous parlez « de laïciser la laïcité », comme Eugenio Trias¹ évoque « la sécularisation de la raison ». Qu'entendez-vous précisément par ces deux expressions ?

Pour que l'idée de laïcité remplisse sa fonction médiatrice en tant qu'espace politique ouvert à tous, il faut renoncer à la consacrer comme une espèce de religion alternative ou sous-jacente, une religion d'État négative mais effective.

L'idée de laïcité est pour moi essentiellement une formule de médiation. Un espace laissé libre afin qu'à travers la poésie, l'inspiration personnelle ou la religion, chacun et chacune puissent trouver une réponse complète au mystère de la vie.

Ceci signifie qu'une fois l'autonomie de la chose politique garantie, il y a de la place dans l'espace social pour une visibilité de la foi en tant que signe d'identité personnelle.

La sécularisation de la raison à laquelle se réfère Eugenio Trias va dans le même sens : la valeur de la

raison rayonne, précisément, parce qu'elle reconnaît ses limites et refuse sa sacralisation.

La laïcité ne peut donc pas être une position métaphysique, religieuse ou antireligieuse, mais plutôt une méthodologie de la coexistence entre toutes les positions.

La visibilité de la foi, c'est-à-dire la possibilité de culte communautaire et public, fait partie intégrante de la liberté religieuse selon l'article 9 de la convention européenne des Droits de l'Homme que nous pouvons difficilement nier.

L'homme est un être social qui ne peut s'empêcher de manifester sa sociabilité également dans sa religiosité. Les convictions religieuses peuvent donc se manifester et s'exprimer publiquement, de la même manière que les convictions syndicales, philosophiques, ou économiques.

Il est important de reconnaître l'existence d'un espace intermédiaire entre le civico-politique et le privé. La position de l'État laïque est de garantir l'exercice de la liberté sans prétendre façonner la société comme un parti. À ce titre, une procession de Semaine sainte est aussi légitime qu'une manifestation syndicale ou qu'un défilé le jour de la *Gay Pride*.

Ce sont autant d'options sociales à partir desquelles les individus construisent leur vie, donnent du sens, se lient les uns aux autres ou s'enivrent dans un désir de plaisir qui leur permet d'oublier les frustrations du quotidien.

La prétention des croyants de ne pas se laisser réduire à vivre en tant que tels au fond des sacristies est donc, dans un sens, légitime.

□ Que pensez-vous de l'opinion exprimée par un membre de la commission islam et laïcité², lorsqu'il suggère de renverser la question sur l'intégration de la façon suivante : « Non plus qui intégrer et comment, mais intégrer dans quoi » ?

Cela me paraît être une réflexion très pertinente. Car si nous ne mettons pas en valeur le sens et le but de l'intégration, nous ne savons pas en fait de quoi nous parlons. Je crois qu'il y a au moins deux niveaux d'intégration.

La première intégration consiste à intégrer dans la citoyenneté, en tant que structure de paix et de liberté. Une structure qui crée un espace politique ouvert à tous, à la croisée de tous les chemins, sans s'identifier à une appartenance religieuse, philosophique, ethnique ou culturelle... mais qui revendique la neutralité équitable du politique afin de garantir leur cohabitation.

Dans un deuxième temps, il y a aussi une deuxième intégration par la co-participation à la société réelle, celle dans laquelle chacun a établi sa vie, dans la diversité de ses traditions, humaines, culturelles et sociales.

□ Par delà l'adoption de la loi, n'est-ce pas à l'école et dans les établissements d'enseignement qu'un vrai travail de pédagogie et de réflexion doit être mené en priorité ?

Sans aucun doute. Comme le dit Fernando Savater³ dans son livre *El valor de educar* (« La valeur d'éduquer ») : « Le système démocratique lui-même n'est ni

naturel ni spontané chez les humains, il a été conquis après de nombreux efforts révolutionnaires sur le plan intellectuel et sur le plan politique. Il ne peut donc pas être considéré comme acquis mais doit être enseigné avec autant de persuasion didactique que permet le respect de l'esprit critique. La socialisation politique démocratique est un effort compliqué et fragile, mais obligatoire. »

Le fait que le système démocratique ne soit pas inné met en évidence l'importance politique du travail éducatif et, conformément à la meilleure tradition républicaine française, souligne la responsabilité de l'État éducateur comme garant de la survie de la liberté elle-même. C'est dans l'éducation que se joue toujours le futur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

□ Le fait qu'au niveau de la convention européenne des Droits de l'Homme, un article, l'article 9, prône la liberté de conscience et de religion, et renvoie chaque pays à l'intérieur de son degré constitutionnel de laïcité, ne risque-t-il pas d'accroître le label d'exception française ?

Je crois que cette disposition de la convention est prudente et respecte les diverses trajectoires historiques à travers lesquelles chacun des pays européens a réussi à établir des formules de respect de la liberté de religion et de la liberté de conscience qui inclut la liberté de refuser toute religion.

Chacun des pays européens possède sa propre « exceptionnalité ».

L'Angleterre avec son Established Church, l'Allemagne dont les Églises sont des corporations de droit public, l'Espagne et sa « laïcité coopérative » (trop coopérative à mon avis), la France et sa « laïcité républicaine », l'Italie avec l'enclave de l'État de la Cité du Vatican, la Grèce et son Église nationale, etc. prouvent qu'il n'y a pas de solutions « prêt-à-porter » sur un terrain si conditionné par l'Histoire.

Ce qui importe, ce n'est pas tant le chemin que chaque pays a pris pour atteindre la liberté, c'est que cette liberté soit véritable, effective et qu'elle réponde aux standards européens.

□ Pays de forte tradition catholique comme l'Italie ou la Pologne, l'Espagne obéit à un régime reconnaissant des minorités religieuses. Cet acquis peut-il être amené à évoluer ces prochaines années ?

Le système constitutionnel espagnol établit une sorte de laïcité coopérative qui sépare l'État et les Églises, mais il légitime des formes de coopération, soumises à des conventions. En Espagne, il n'est plus question de concordat mais de conventions avec les diverses Églises et associations culturelles.

Le système de coopération au travers de conventions n'est pas si mauvais et je ne crois pas qu'il va changer en Espagne. Par contre, je crois qu'il faudra revoir peu à peu les privilèges économiques et éducatifs injustifiés que ces conventions ont accordés à l'Église catholico-romaine et qui décrédibilisent en grande partie les valeurs constitutionnelles.

Je crois qu'il est nécessaire de retrouver, en Espagne, une laïcité qui peut être coopérative, mais qui surtout doit être plus authentique et plus conforme à tous les niveaux formatifs et civiques de la société espagnole.

Entretien réalisé par Michel Bolasell.

1. Eugenio Trias (Barcelona, 1942). Philosophe espagnol, auteur de nombreux ouvrages dont *La Edad del espíritu* (1994) et *Pensar la religión* (1997).

2. Commission islam et laïcité. Créée en 1997, à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement, cette commission, qui réfléchit sur la place de l'islam en France, rassemble des musulmans, des chrétiens de différentes confessions, des juifs, des agnostiques et des athées.

3. Fernando Savater (San Sebastián, 1947). Philosophe espagnol, auteur de nombreux ouvrages dont *El Valor de educar* (1997). Savater est porte-parole de la plate-forme « Basta ya ».

*des hommes,
des idées,
des actions*

**Dans cette partie sont présentés un certain nombre
de personnages et de manifestations
qui font le pont entre le passé
plus ou moins lointain et notre présent
et cherchent à illustrer la personnalité singulière
et très originale de la ville de Perpignan
dans la construction et la défense patrimoniale
d'une culture laïque accueillante
à toutes et à tous et écrite par tous et par toutes
dans le respect réciproque des spiritualités
pour un mieux-être ensemble épanoui et durable.**

l'histoire des juifs dans la ville

Le lundi 12 janvier 2004, l'ancien couvent des Minimes a abrité un double événement, placé sous le signe de la mémoire et de la recherche.

En effet, le matin à 11 h était dévoilée, en présence des représentants des différentes communautés spirituelles de Perpignan, une plaque commémorative dite Jardin Menahem ben Solomon Ha-Méiri posée sur un mur de la cour extérieure du couvent.

Né à Perpignan, de parents originaires de Carcassonne et de Narbonne, le Méiri (1249-1316) fut rabbin de sa communauté au temps du royaume de Majorque. Philosophe et théologien, juriste et esprit rationaliste. En catalan, il était appelé Don Vidal Salomon. On lui doit en particulier un commentaire encyclopédique sur le *Talmud*, le *Bet Ha-Behira*, dont la rédaction l'occupa de 1287 à 1300. Cette somme de 37 traités fut

écrite dans le *call*, le quartier juif médiéval qui se trouvait sur l'emplacement actuel de l'ancien couvent des Minimes.

L'essentiel de son œuvre n'a été édité (en hébreu) que durant la deuxième moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, il est reconnu en Israël, aux États-Unis et en Europe, comme l'un des grands penseurs du Moyen Âge. Philippe Haddad lui a consacré, en France, un essai intitulé *Le Méiri. Le rabbin catalan de la tolérance* (éd. Mare Nostrum) et l'a révélé au lectorat français. (Des renseignements complémentaires sur le Méiri sont donnés dans le document qui suit p. 69).

L'après-midi, à 15 h, fut présenté le substantiel volume des actes du colloque (270 p.) *L'histoire des juifs dans la ville. XI^e - XX^e siècle*.

C'est le professeur Gérard Nahon, directeur d'études émérites, à l'école pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses, qui en a assuré la présentation. Ce livre, élégamment imprimé, reprend les textes de la vingtaine de communications prononcées lors du colloque de juin 2000. Elles sont regroupées selon quatre grands chapitres : « Territoires », « Regards », « Périls » et « Retours ». L'ensemble constitue une énorme mine d'informations et représente un jalon de toute première importance dans l'histoire des connaissances sur le judaïsme en Catalogne et dans le Midi de la France.

La présentation fut suivie d'une table ronde.

La journée était co-organisée par la Ville de Perpignan et l'association des Amitiés judéo-chrétiennes.

MENAHÉM BEN SOLOMON HA-MÉIRI dit *Don Solomon Vidal* (1249-1316)

Grand commentateur du *Talmud* de Babylone, Menahem ben Solomon Ha-Méiri naquit à Perpignan où, semble-t-il, il vécut toute sa vie. Nous ne connaissons que très peu de détails de sa biographie. Sa famille était originaire de Carcassonne et de Narbonne. Il aurait été orphelin très jeune, et ses enfants auraient été kidnappés... Il joua un rôle économique et occupa au sein de sa communauté des charges administratives (il fut « *secretarius* » de l'*aljama* de Perpignan). Il y dirigea également une *yeshiva* (école). Mais c'est surtout comme rabbin, théologien, juriste et écrivain que nous arrive son héritage.

De la formation à l'œuvre

Son principal maître fut Reuben ben Hayyim. Il connaissait Jonah Gerondi, qu'il désigne par l'expression « mon maître », mais cela ne signifie pas forcément qu'il ait étudié avec lui ; il a pu en lire seulement des écrits. Parmi les grandes autorités de son époque, il noua des relations étroites, notamment avec Solomon ben Abraham Adret (*rasbba*), le grand rabbin de Barcelone. Il échangea avec lui de nombreuses consultations (*responsa*) et ses enseignements l'aiderent dans la rédaction du *Beit Ha-Behira*, son chef-d'œuvre.

Le Méiri prit part à la polémique ouverte par Adret contre Maïmonide (*rambam*) et les études philosophiques. Cependant, dans une lettre adressée à Abba Mari ben Moses Joseph, qui lui demandait de se rallier, le rabbin de Perpignan se désolidarisa de l'attitude d'Adret.

Il plaida pour la liberté de pensée des savants de chaque pays ainsi que pour leur indépendance à l'égard de toute ingérence des savants d'autres pays.

Le Méiri occupe une position centrale dans le domaine de l'activité talmudique en Provence. Par ce terme il faut entendre : tout le territoire s'étendant des Pyrénées aux Alpes. Cette activité couvre aussi bien les décisions halakhiques, l'exposé talmudique, l'exégèse biblique, les traditions, que l'éthique et la philosophie.

L'œuvre du Méiri n'a été découverte que très tardivement par rapport aux dates de rédaction de ses ouvrages. Ceux-ci restèrent longtemps à l'état de manuscrits et, du fait de leur exceptionnelle longueur, ne circulèrent pas beaucoup en copie intégrale.

Son premier livre imprimé est un commentaire du *Livre des Proverbes*. Il fut édité en 1492, à Leiria, au Portugal, par Simon Dortas.

Un petit nombre de ses ouvrages fut publié durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, mais ce n'est qu'au cours du XX^e siècle que sont sorties des presses la plupart de ses productions. En particulier : son *Beit Ha-Behirab* (*Le Temple*, ou *La Maison d'Élection*). Vingt-neuf tomes édités à Jérusalem entre 1940 et 1974. La rédaction de cette somme avait occupé le rabbin pendant treize années, de 1287 à 1300. Il y synthétise les questions dont traite le *Talmud*, en donnant de chacune d'elle, à la fois la signification et la *halakhab* qui en découle. (L'organisation de ce chef-d'œuvre suit l'ordre de la *Mishnah*.)

Outre le *Beit Ha-Behirab*, on lui doit : un livre sur le repentir (*Hibbur ha-Teshuvah*), un commentaire sur le *Livre des Proverbes*, un autre sur le livre des Psaumes...

Les manuscrits du Méiri sont disséminés dans quinze ou vingt bibliothèques différentes ; on en trouve également des copies dans celles de Moscou, Londres, New-York, Parme, etc.

De fait, le Méiri est un « tout jeune auteur » dont on commence à peine à prendre conscience de l'originalité et de l'ampleur de sa pensée. Cependant son œuvre, imprimée en hébreu, n'a pratiquement pas été traduite dans d'autres langues. Et celui qui veut s'en rapprocher, ne peut le faire qu'à partir de traductions très fragmentaires ou de travaux critiques (articles, conférences et thèses) principalement en anglais et, parfois, en français.

Le Méiri en son temps

Les grands moments historiques qu'il traversa furent la guerre entre le roi de France et le roi d'Aragon, la crise intellectuelle connue sous le nom de deuxième controverse anti-maïmonidienne (1304-1306), ainsi que l'immigration à Perpignan – alors capitale du royaume de Majorque – d'une partie des juifs expulsés du royaume de France.

Contemporain de Lévi ben Abraham ben Hayym de Villefranche-de-Conflent, le Méiri a pu voir naître au début du XIV^e siècle à Perpignan, Moshé Narboni : deux autres grands noms familiers aux érudits de la pensée d'Averroès (Ibn Rushd). Le Méiri est également contemporain de Ramon Llull et d'Arnau de Vilanova.

Le Méiri fut peut-être le témoin oculaire de la réalisation par Raphaël ben Solomon d'une bible en caractères hébraïques qui est, aujourd'hui, l'une des

richesses de l'art micro calligraphique de la Grande Bibliothèque de France. Peut-être connu-il, aussi, l'arrivée du Dévot-Christ à Perpignan.

Les travaux sur le Méiri dans le monde

Parmi les auteurs qui ont travaillé sur le Méiri :

Jacob Katz qui a contribué à le faire connaître en tant qu'esprit des lumières,

Ephraïm Elimilech Urbach qui a fait la critique de l'interprétation progressiste du précédent.

Ces deux auteurs définissent en quelque sorte les deux types d'attitude du XX^e siècle face au Méiri. Avec Katz, ceux qui en signalent la nouveauté et l'originalité, avec Urbach ceux qui en minimisent l'importance.

Si, par exemple, des auteurs comme S. Dickman et S. Strelitz se rejoignent pour ne voir dans le rabbin de Perpignan qu'un compilateur et réduisent son œuvre à un « recueil d'opinions », en revanche un Barukh Z. Benedikt a mis en exergue précisément son originalité de pensée, qui peut se réclamer ou se distinguer ici de Maïmonide et là de Rashi.

Moshé Halbertal qui étudié la tolérance religieuse dans les enseignements du Méiri.

Gérard J. Blidstein qui s'est attaché à broser son profil intellectuel.

Lawrence Zalcman qui a travaillé sur l'interprétation que le Méiri fait du concept talmudique de « noserim ».

J. David Bleich qui a situé la pensée du Méiri par rapport à Maïmonide et aux tossafistes, héritiers de Rashi.

Lawrence Harvey Schiffman qui a travaillé sur le *Maguen Avot* (ouvrage dans lequel le Méiri prend la

défense des coutumes locales du Languedoc, du Roussillon et de Catalogne).

Gary Remer qui s'est intéressé à la question de la tolérance chez le Méiri, l'inscrivant dans la lignée philosophique qui va de Maïmonide à Spinoza.

Gregg Stern qui s'est penché sur l'attitude du rabbin de Perpignan lors de la controverse philosophique de 1304-1306.

Avraham Grossmann qui s'est intéressé à l'attitude du Méiri à l'égard des femmes (en prenant position, par exemple, contre la polygamie).

On ne peut bien sûr manquer de citer :

Shlômo Pick, auteur de la biographie du Méiri (ainsi que de tous les grands savants provençaux du Moyen Âge) pour le *Oxford Dictionary of the Jewish Religion...*

Nombre de ces travaux ont été publiés durant les dernières décennies du XX^e siècle.

La place du Méiri est aujourd'hui acquise.

Au côté des plus grands : des Maïmonide, le séfarade et Rashi, l'ashkénaze.

Avec une œuvre qui transporte le nom de Perpignan aux quatre coins du monde. Un esprit du Moyen Âge, ambassadeur éclairé du Perpignan du début du troisième millénaire, n'est-ce pas une très belle, et réconfortante histoire ?

Le Méiri à Perpignan en quelques dates

C'est en 1992, à l'occasion de la commémoration du cinquième centenaire de l'expulsion des juifs d'Espagne, que le professeur Yom Tov Asis (le grand spécialiste des juifs du royaume de Majorque) évoqua, dans une

interview accordée à un quotidien local, la grande figure du rabbin Ha-Méiri.

Certes à la fin du XIX^e et début du XX^e siècles l'historien Pierre Vidal et l'historien-biographe Jean Capeille lui avaient consacré de courtes et utiles notices. C'est par ces deux personnalités que l'on sait que le Méiri était appelé, en catalan, Don Vidal Salomon. Il faut y ajouter bien sûr toutes les informations s'y rapportant que l'on trouve dans les écrits de Richard W. Emery, l'historien américain spécialiste des juifs de Perpignan.

En juin 2000, à l'occasion d'un très important colloque qui se tint à l'ancien couvent des Minimes (Les juifs dans la ville. XII^e - XX^e siècle), le professeur Gérard Nahon, sommité française des sciences religieuses et du judaïsme, lui consacrait une belle communication. À l'origine de la réception française de la pensée du Méiri, on peut citer Charles Touati.

En 2002, Philippe Haddad publia un essai sur *Le Méiri. Le rabbin catalan de la tolérance* (éd. Mare Nostrum). Cette monographie s'ajoutait aux brillants chapitres que lui avaient déjà consacré Jacob Katz (in *Exclusion et Tolérance*) et Gérard Israël (in *La question chrétienne...*).

On peut aussi citer un ouvrage de Binyamin Krief, qui fut rabbin de Perpignan au début des années 1990. Intitulé *La Bible au quotidien*, il est sous-titré *Sibot haméiri* en l'honneur du maître catalan de la *torah*.

La Ville de Perpignan prenait la décision de dédier au Méiri un espace de mémoire à l'ancien couvent des Minimes, où se trouvait le *call*, le quartier juif au Moyen Âge. Il s'agit du jardin Menahem ben Solomon Ha-Méiri qui a été inauguré le lundi 12 janvier 2004 avec la pose

d'une plaque commémorative (avec des mots en hébreu) et la présentation publique des actes du colloque de 2000.

Ce jardin se veut le symbole du dialogue entre les trois religions du Livre : judaïsme, christianisme et islam. En son temps le Méiri n'en fut-il pas le héraut discret mais convaincu ?

DE VIVES À GIGINTA

Le 8 juillet 1992, les Estivales de Perpignan consacraient une tertulia à Joan Lluís Vivès (1492-1540). C'était à l'occasion de la commémoration du cinquième centenaire de la naissance de l'auteur du *De subventione pauperum* (1526). Les idées du grand humaniste valencien – ami d'Érasme et de Thomas More – émigré à Bruges trouvèrent écho à Perpignan. En particulier auprès de Miquel de Giginta (*ca.* 1538 - *ca.* 1587), auteur du *Tratado de remedio de pobres* (1579).

Cette tertulia Vivès eut lieu à l'hôtel Pams et bénéficia de la participation de quelques hautes intelligences dont le professeur Alain Guy, défenseur des philosophes espagnols et le père jésuite Miquel Batllori, les deux aujourd'hui disparus. Les communications du colloque furent rassemblées en un volume.

Début juillet 2002, dix ans après, les mêmes Estivales de Perpignan montaient un colloque sur l'œuvre de Giginta. En fait, c'était le premier colloque international centré sur ce chanoine catalan des pauvres (on l'a parfois comparé à un abbé Pierre du XVI^e siècle) très longtemps méconnu.

Sans doute les travaux d'un Michel Cavillac (*Gueux et Marchands à l'époque du Guzman de Alfarache*, 1983) ou d'un Bronislaw Geremek (*La Potence ou la Pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, 1987) avaient contribué à tirer de l'ombre ce personnage connu essentiellement de cercles de spécialistes hispanistes. Giginta préconisait que soit apportée à la pauvreté une réponse « municipale » publique et non pas seulement individuelle et charitable. Grâce à Giginta, un humaniste catalan participait, au XVI^e siècle, à un grand débat européen sur la bienfaisance.

En 2000, la réédition à Barcelone, par le professeur Félix Santolaria Sierra du livre majeur de Giginta (le *Tratado de Remedio de Pobres* n'avait jamais imprimé depuis 1579) fut l'élément décisif de l'organisation d'un colloque de Perpignan. Celui-ci se déroula sur deux jours au palais des rois de Majorque, et fut animé par des enseignants et chercheurs des universités de Bordeaux, Lyon, Barcelone, Madrid et de Perpignan. L'évêque du diocèse de Perpignan-Elne, monseigneur André Fort, l'honora de sa présence durant toute une journée.

Les idées courageuses de Giginta sur la pauvreté et le « rassemblement » des plus démunis étaient dans le droit fil de la grande pensée réformatrice de Vivès. Plus de quatre siècles après leur élaboration (et leur problématique diffusion et application concrète), ces idées – ce fut l'un des grands apports des travaux – entrent en résonance avec notre actualité. Questions de la pauvreté, des sans emplois, des sans abris, de la mendicité, de la violence urbaine... autant de questions qui avaient aiguisé la réflexion du chanoine et qui se posent toujours de nos jours.

En son temps, Giginta se battit de Perpignan à Lisbonne, de Madrid à Barcelone ou Saragosse. Pour ne retenir que les noms des grandes villes où il passa et publia des ouvrages, tous écrits en castillan. Perpignan et les comtés de Roussillon et de Cerdagne appartenaient alors à l'Espagne de Philippe II. Giginta est le contemporain de Thérèse d'Avila – qu'il rencontra peut-être –, de Saint-Jean de la Croix, du Greco, de Cervantès et d'E. Cock, son ami humaniste d'origine hollandaise.

La modernité de la pensée Giginta apparaît dans au moins trois grands domaines.

À savoir :

Le traitement social de la pauvreté par les « Casas de Misericordia » au cœur de la pensée du réformateur. Michel Foucault réfléchissant sur l'enfermement dans son *Histoire de la Folie* (1961) cite Vives et Pérez de Herrera mais ignore le maillon intermédiaire Giginta. Michel Cavillac ne l'avait pas encore « découvert ».

La pédagogie, dans la tradition de Joan Lluís Vives.

Et la sécurité. L'auteur du *Tratado de Remedio de Pobres* y anticipe, de deux siècles, la théorie du panoptique du philosophe anglais Jeremy Bentham. Le principe de base : « voir sans être vu ».

Les analyses et solutions de Giginta ne furent pas prises en compte comme il l'aurait souhaité. Il n'empêche, ce réformateur catalan (non encore traduit en anglais, français, ou catalan comme il mériterait) est de mieux en mieux étudié. Sa fraternité compassionnelle active est un héritage important et aide à comprendre l'humanisme contemporain de la ville de Perpignan la Catalane.

*expressions
de la fraternité
à Perpignan*

LA SANT JORDI
DES « ENFANTS DE LA PAIX »

On connaît la légende de saint Georges affrontant l'antique dragon armé de seule épée. Et le miracle du rosier, tiré du sang de l'animal que le saint de Cappadoce offrit à la princesse en gage d'amour. On sait aussi qu'à compter de ce jour, les 23 avril en Catalogne, fête de la Saint-Georges (*Sant Jordi*) mais aussi date de la mort de Miguel de Cervantès et de William Shakespeare, chaque homme du plus jeune au plus vieux, offre une rose à sa belle et chaque femme offre un livre à l'élu de son cœur.

C'est de cette légende, hautement symbolique dans l'histoire des deux Catalognes, que la Ville de Perpignan qui célèbre *La Sant Jordi* a voulu tirer toute la quintessence, en faisant de l'édition 2003 un très grand événement.

Intitulée « Dans le cortège du temps », une manifestation théâtrale et populaire s'adressant à un large public avait pour objectif, selon son concepteur, Guillaume Lagnel, d'établir une passerelle entre les lointains héritages du passé et la sensibilité contemporaine.

Mêlant les associations artistiques aux bénévoles locaux, ce premier spectacle processionnel de rue était articulé autour d'un hymne à l'enfance, via la réflexion entreprise auprès de l'Unesco pour la décennie internationale d'une promotion d'une culture de la non-violence.

Avec pour cadre prestigieux la place Gambetta, place de la cathédrale Saint-Jean Baptiste de Perpignan, cette fête des « Enfants de la Paix » permit de tisser le meilleur trait d'union entre la tradition du patrimoine historique et la réalité quotidienne de la cité.

MÉMOIRES DE CULTURES

« LES CONTES

DE PERPIGNAN ET D'AILLEURS »

Comment mieux percevoir le cœur d'une ville qu'en écoutant les langues qui l'irriguent ? Et comment mieux décrypter les sons, les rythmes qui les composent qu'au travers des contes qui en perpétuent la mémoire ?

« Nous avons entendu les langues qui se chuchotent dans la ville et avons voulu les réunir en un bouquet éclatant de diversité », annonçaient poétiquement les auteurs du projet *Contes de Perpignan et d'ailleurs*, dont un premier résultat est paru en 2003 aux éditions du Trabucaire.

Un résultat qui est plein de grâce, et probant. Sept langues réunies au total. Elles sont plus ou moins usitées. Elles sont d'ici ou de bien loin, et pourvoyeuses d'autant de contes merveilleux, puisés à l'âme même des gens, au creuset d'un trésor multiculturel.

Il était une fois, Perpignan, ville catalane au bord de la Méditerranée et terre d'accueil...

Ainsi pourrait commencer l'histoire de notre belle cité de la Fraternité, où chaque quartier, chaque ruelle et chaque maisonnée résonne d'histoires extraordinaires.

Une ville grande ouverte sur l'imaginaire d'un peuple sans frontières qui nous invite à nous enrichir de tous ses jardins secrets.

Écoutons les jolis fabliaux de la *Crevette cubaine*, du *Jugement* en wolof sénégalais, de la *Petite souris* en catalan, et des contes portugais, russe, ou philippin.

Laissons-nous bercer par leur charme et par la délicate sensibilité de ces gens, modestes et enthousiastes qui nous les livrent dans leur langue d'origine. Une traduction en français et catalan ainsi qu'un CD les accompagnent pour faire goûter pleinement et au plus grand nombre leur contenu.

Embarquons et partons à la découverte d'un des multiples visages de la fraternité à Perpignan la Catalane.

LETTRES D'AMOUR À LA VILLE DE PERPIGNAN

Il a suffi qu'un jour Marie-Pierre Baux et son équipe des Estivales (réputé festival du mois de juillet depuis...) aient l'idée d'inciter les habitants de Perpignan à exprimer par écrit toutes les émotions, les souvenirs, les rêves et les espoirs qui les lient à leur ville, pour que le miracle s'accomplisse.

Nées de toutes tranches d'âge, professions et niveaux sociaux des centaines de lettres ont été recueillies qui disent avec les mots du cœur, de la reconnaissance et du sourire l'indéfectible attachement à Perpignan.

« Les écrits restent et notre mémoire vit dans ces pages », devait justement souligner Jean-Paul Alduy, le maire-sénateur à l'occasion de la lecture qu'en firent les grandes et superbes voix du septième art que sont : Carmen Maura, Jean-Louis Trintignant et Lambert Wilson.

Des lettres d'amour à la Fidelíssima, à Perpignan la Catalane et qui sont parmi les plus solides racines de son avenir.

En voici un petit échantillon tiré du bel ouvrage *Lettres à ma ville*, que publièrent Les éditions de l'Agence.

Perpinyà

*Et malgré tout
malgré les ressemblances
malgré les différences
la chaîne est là puissante
la chaîne solidaire
d'un nouveau peuple
catalan
français, berbère, gitan, arabe,
turc, sénégalais
espagnol, portugais
dans un magma de cultures riches.
Perpinyà
tu voudrais rassembler
l'humanité
d'un même ciel
d'un même monde
unifié.
Voici un jour ton air salé
voici un jour ton air venté
voici ton air pour tout le monde
à nous d'y respirer.*

Colette

Fidelíssima Perpinyà

*Perpinyà vila estimada
quin embreux el teu nom pren
vuit lletres, vuit campanades
que sento tocar dins meu.*

*El meu cor es commou amb vida
seràs mon constant anhel,
fins al darrer alè de ma vida
per sempre et seré fidel!*

Palmira

Je m'appelle Josée Méoulet

Le jardin des Esplanades. La première fois que j'y suis arrivée, tous les bancs étaient occupés par des hommes. Trop peu de bancs. On m'a laissé une place. J'ai poussé mes rondeurs et mes rhumatismes entre eux. On s'est parlé en sourires, petits gestes, coups de coudes. Puisqu'on ne se comprenait pas. C'est là que j'ai rencontré Antoine. C'est là que tous les jours, il m'apportait un bouquet de fleurs. Je l'ai invité rue Lucia. - Vous n'y pensez pas ? a glapi son fils qui venait le chercher en voiture. Rue Lucia ! Le quartier Saint-Jacques ? C'est plein d'Arabes, de Gitans, de drogués ! - Ah bon ? Des Arabes, des Gitans ? Moi, je ne vois que des hommes, des femmes, des enfants.

Ana

*Donne-moi ton amitié
Je ne suis pas d'ici
je veux être ton amie
ville de fraternité
donne-moi ton amitié
laisse-moi une chance.
J'aime tes différences
tu es une petite France
faite de tolérance
créons une alliance.
Place mes enfants
dans ton rang
n'écoute pas les gens
ils ne sont pas méchants
ils sont tes enfants
Ceux de Perpignan
adopte-les
accueille-les.*

Fatia

Le tout ponctué par le refrain de l'hymne à la Fraternité chanté par des milliers de voix le 31 décembre 2000 au pied du Castillet :

*« Et laisse tourner le monde d'amour Fraternité
en nous chaque seconde fleurit d'humanité
et rangeons nos bannières pour allumer des feux
peuillons ce millénaire de joies d'enfants heureux. »*

L'ARSENAL COMME *WORK IN PROGRESS* D'UNE NOUVELLE LAÏCITÉ URBAINE

La Casa Musicale est un centre culturel ouvert en prise directe avec les réalités urbaines contemporaines, dont le but est de conforter la cohésion sociale, la construction individuelle, la mixité culturelle ainsi que l'émergence et la professionnalisation des talents. Implantée au cœur de la diversité des quartiers, elle croise la pédagogie, l'accompagnement des pratiques amateurs (30 ateliers-cours), la rencontre avec les artistes (122 résidences pédagogiques), la création et la production, principalement dans les domaines de la musique et de la danse mais aussi des arts plastiques et de la rue (atelier de pratiques croisées).

Ces actions menées à la Casa Musicale, dans les quartiers, les établissements scolaires et les communes du département, aboutissent tous les printemps au festival *Ida y Vuelta* (30 000 spectateurs pour l'édition 2003), accompagné d'un village associatif, à la fois vitrine festive pour les 800 adhérents, confrontation avec des artistes internationaux, forum de réflexion multiculturel.

L'étape en cours consiste à réhabiliter la friche militaire et historique de l'Arsenal où est implantée la Casa Musicale pour entourer celle-ci d'un espace des cultures populaires. Suivant les mêmes principes de mixité sociale et culturelle, plusieurs structures rejoignent l'Arsenal : le pôle cinématographique et de l'image (l'Institut Jean Vigo), le pôle chorégraphique Perpignan-Catalogne mais aussi plusieurs compagnies en résidences temporaires.

Plus de dix mille mètres carrés sont ainsi aménagés en espaces polyvalents de travail et de création : studios de répétition, d'enregistrement, atelier d'art plastique, salle de 12 000 spectateurs, salle de projection, auditorium de plein air dans l'ancienne église des Carmes.

L'Arsenal se veut la « fabrique » transversale des formes culturelles populaires en expansion grâce à une nouvelle génération de créateurs et grâce à des approches pluridisciplinaires.

La ville de Perpignan connaissait une situation tendue, avec des quartiers périphériques en voie de ghettoïsation et un centre-ville historique en déshérence où les populations en difficulté (issue de l'immigration, communauté gitane sédentaire) se repliaient sur elles-mêmes.

La ville et son centre n'étaient plus une aire d'attraction et d'« urbanité » pour les populations jeunes, de toutes les origines sociales, du fait du retard de proposition culturelle (notamment musicale) en leur direction. La création du Mediator, salle de musiques amplifiées et en répétition était en cours.

Par ailleurs on constatait que la formation de haut niveau proposée par les institutions pédagogiques traditionnelles comme le Conservatoire de musique ne convenait pas à l'aspiration d'expression et de suivi des jeunes musiciens assez désocialisés.

Aujourd'hui, la Casa Musicale compte plus de 800 adhérents de toute origine géographique, sociale ou culturelle, de tous âges (de 6 à 68 ans pour les ateliers voix ou musicaux). La structure a contribué à restaurer une mixité culturelle (hip hop, ensembles

rap...), sexuelle (hip hop féminin), le croisement des domaines (hip hop et danse contemporaine, pratiques croisées musique et arts plastiques). La Casa Musicale est partenaire des associations culturelles locales, départementales et régionales, des centres sociaux, des établissements scolaires, du centre pénitentiaire.

On peut citer trois groupes ou artistes suivis ou sortis de ses rangs : « Kaloomé », « Urgences », « Unité de valeurs ».

L'Arsenal et la Casa Musicale ont permis la réappropriation d'un espace stratégique à la frange sud-est du centre-ville, autrefois ignoré de la population. La réhabilitation de la friche militaire de l'Arsenal située dans l'ancien couvent des Carmes comprend des bâtiments historiques (XIV^e - XIX^e siècles) ou plus récents qui sont remis en état, réutilisés et ouverts au public. À terme, cet ensemble redevient un lieu public, reconnu et protégé par les utilisateurs du quartier.

D'autre part, la Casa Musicale contribue à structurer et sauver des formes culturelles traditionnelles en déshérence dans les communautés sociales les plus fragiles de la cité.

La diversité culturelle est la base de l'action de l'Arsenal, qu'il s'agisse de :

- conservation de formes spécifiques (chants gitans, rumba catalane) ;
- initiation à de nouvelles formes venues d'ailleurs (capoeira, steel band...) ;
- attention à l'émergence de nouvelles formes (hip hop, rap féminin...) ;

– création de formes par le croisement des cultures (rap-rumba, rap-raï, hip hop).

La Casa Musicale et, au-delà, l'Arsenal ont pour principe la rencontre entre les cultures et les hommes comme condition de l'épanouissement individuel, de la paix dans la cité, entre les communautés et les états.

Les initiations et les formations (voir plus haut) sont relayées toute l'année à l'Arsenal par de manifestations autour du thème de la paix (forum de la paix, forum social européen, groupe français d'éducation nouvelle) et du développement individuel et collectif.

Depuis l'an 2000, le festival *Ida y Vuelta* s'accompagne d'un village associatif des cultures qui présente les associations qui militent dans ce sens (ONG, action contre la faim, contre la guerre, réfugiés...).

La Casa Musicale et L'Arsenal veulent imposer la pratique et la rencontre culturelle comme moyen de tisser l'« urbanité », la qualité de vie individuelle et collective qui s'appuie sur les valeurs de concorde et de citoyenneté dont la ville est porteuse. Cette expérience en cours se veut pilote, mais aussi plastique et évolutive.

chronologie

1987

Chapelle Saint-Dominique. Première édition du festival de Musique sacrée.

1988

Mars Suite au conflit en Yougoslavie. Journée de partage inter-confessionnelle à la cathédrale Saint-Jean Baptiste.

Avril Installation du *Sefer Torah* à la synagogue de Perpignan, en présence des diverses communautés.

Juin Création de l'Amitié judéo-chrétienne à Perpignan.

1992

Juin Hôtel Pams. Colloque Joan Lluís Vivès (Estivales de Perpignan).

Septembre Palais des congrès. Célébration du cinquième centenaire de l'expulsion des juifs de Catalogne.

1993

Avril Journée d'échange entre les familles judéo-chrétiennes à Gérone.

Juin Publication des actes du colloque Vivès (Estivales de Perpignan).

1995

Avril Remise du Prix Méditerranée à André Chouraqui à Perpignan pour son livre *Moïse* (éd. Flammarion).

Juillet Université de Perpignan. IX^e réunion des recherches sur le monde arabe et musulman, AFEMAN.

1996

Juin Couvent des Minimes. Semaine Expo-Bible à Perpignan.

1997

Toute l'année Célébration du 800^e anniversaire de la Charte des libertés communales de Perpignan (1197).

Septembre Célébration du 400^e anniversaire de l'Édit de Nantes (1597).

Entrée de la famille musulmane au sein du dialogue interreligieux perpignanaïis.

Octobre Signature d'une Charte d'amitié et de coopération entre Perpignan et la ville de Tyr (Liban), chrétienne et musulmane.

1998

Signature d'une Charte d'amitié et de coopération entre Perpignan et la ville de Maalot-Tarshiha (Israël), juive, chrétienne et musulmane.

Première journée européenne de culture juive.

1999

7^e centenaire de la bible hébraïque de Perpignan.

2000

Année de la Fraternité. Des manifestations sur toute l'année. Inauguration, entre le Haut-Vernet et l'aéroport Perpignan-Rivesaltes, du rond-point de La Fraternité.

Centenaire de la naissance de Ludovic Massé (1900-1982), instituteur laïque et écrivain (*Le mas des Oubells, Le Vin pur, Le Refus, Les Grégoire*). Apposition d'une plaque sur la maison où il vécut à Perpignan.

Publication des actes du colloque de la Charte. Université de Perpignan et régie de la Culture catalane.

Mai Palais des congrès Georges Pompidou. Table ronde : les rites de différentes religions.

Juin Couvent des Minimes. Colloque sur l'histoire des juifs dans la ville de Perpignan.

Novembre Colloque Droits de l'Homme et Religions. La spiritualité au cœur de la cité avec Dalil Boubakeur, le grand rabbin Berhneim, Arnaud Desjardins, le cheick Bentounés, Gabriel Nissim.

Décembre Partage des fêtes liturgiques par les divers courants religieux.

31 décembre Au pied du Castillet, des milliers d'enfants interprètent l'hymne à la Fraternité.

2001

Réception des communautés juive et musulmane à la cathédrale Saint-Jean Baptiste de Perpignan pour la clôture du jubilé.

Remise du Prix Spiritualités d'Aujourd'hui à Timothy Radcliffe (*Je vous appelle amis*, éd. Du Cerf).

Conférence et livre de Philippe Haddad sur *Le Méiri. Le rabbin catalan de la tolérance* (éd. Mare Nostrum).

Présentation du livre *Sainte Rita* (éd. du Rocher) d'André Bonet, écrivain, président du Centre Méditerranéen de Littérature.

Place Rigaud. Réouverture du temple de l'Église réformée : centre Théodore Monod. Inauguration d'un cycle de « cafés théologiques ».

2002

Année Mère Antigo, exposition et journal.

Colloque international Miquel de Giginta (1578-1587).

Présentation du livre de Michel Bolasell sur le dialogue interreligieux *Cet autre, mon frère*, (éd. Trabucaire).

Quartier du Haut-Vernet. Pose de la première pierre d'une mosquée.

2002/2003

Palais des congrès Georges Pompidou. Cycle de conférences sur le thème Le Peuple catalan par le groupe de réflexion Abat Oliba (GRAO), animé par le père Blondeau.

2003

Dans le cadre du XVI^e festival de Musique sacrée.

Conférence : Une fraternité sans frontière et signature de la Charte des musiques sacrées du monde entre les

directeurs des festivals de Fès (Maroc), Dijon et Perpignan.

Sortie des actes du colloque Giginta.

Remise du Prix Spiritualités d'Aujourd'hui à Régis Debray pour son livre *Dieu, un itinéraire* (éd. O. Jacob). Mention spéciale de ce même prix à Patrick Lévy pour son livre *Le Kabbaliste* (éd. Le Relié).

Présentation du livre de Josianne Cabanas *La procession de la Sanct* (éd. Mare Nostrum).

Participation, aux côtés du père Émile Shoufani, de deux élus de la Ville de Perpignan aux Journées de la Mémoire à Auchswitz.

Remise du Prix Spiritualités d'Aujourd'hui à Émile Shoufani pour son livre *Comme un veilleur attend la paix* (éd. Albin Michel).

Publication par la Ville de Perpignan du livre *Spiritualité dans la cité* de Michel Bolasell.

Le nom de Ludovic Massé, instituteur-écrivain, est donné à une école du quartier Porte d'Espagne.

17 décembre Hôtel Pams. Dialogue sur la laïcité entre Jean-Paul Alduy, maire de Perpignan et Javier Otaola, avocat espagnol.

2004

18 janvier Pose d'une plaque commémorative Jardin Menahem ben Solomon Ha-Méiri.

Publication des actes du colloque L'histoire des juifs dans la ville. XII^e - XX^e siècle (collection Perpignan-Archives-Histoire) avec une présentation par le professeur Gérard Nahon, directeur d'études émérite, école

pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses.

24 février Médiathèque. Signature par la Ville de Perpignan de la Charte Europe de la Mémoire.

Mars Publication du livre *Laïcité, spiritualités dans la cité* de Jean-Paul Alduy et Javier Otaola.

annexes

LOI RELATIVE À L'APPLICATION
DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ
DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES
ET LYCÉES PUBLICS
Exposé des motifs (extraits).

« La laïcité garantit la liberté de conscience. Protégeant la liberté de croire ou de ne pas croire, elle assure à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer paisiblement sa foi. Ouverte, apaisée et généreuse, elle recueille, après bientôt un siècle d'existence, l'adhésion de toutes les confessions et de tous les courants de pensée.

Pourtant, malgré la force de cet acquis républicain, l'application du principe de laïcité se heurte à des difficultés nouvelles et grandissantes qui ont suscité un large débat ces derniers mois dans la société française. C'est en particulier le cas dans certains services publics, comme l'école ou l'hôpital.

À cet égard, la réaffirmation du principe de laïcité à l'école, lieu privilégié d'acquisition et de transmission de nos valeurs communes, instrument par excellence d'enracinement de l'idée républicaine, paraît aujourd'hui indispensable. L'école doit en effet être préservée afin d'y assurer l'égalité des chances, l'égalité devant l'acquisition des valeurs et du savoir, l'égalité entre les filles et les garçons, la mixité de tous les enseignements, et notamment de l'éducation physique et sportive.

Il ne s'agit pas de déplacer les frontières de la laïcité. Il ne s'agit pas non plus de faire de l'école un lieu d'uniformité et d'anonymat, qui ignorerait le fait religieux. Il s'agit de permettre aux professeurs et aux chefs d'établissement d'exercer sereinement leur mission avec l'affirmation d'une règle claire qui est dans nos usages et dans nos pratiques depuis longtemps. Si les élèves des écoles, collèges et lycées publics sont naturellement libres de vivre leur foi, ce doit être dans le respect de la laïcité de l'école de la République. C'est bien la neutralité de l'école qui assure le respect de la liberté de conscience des élèves, le respect égal de toutes les convictions.

C'est la raison pour laquelle, à la suite des travaux menés par la commission présidée par Bernard Stasi, des contributions de la mission de l'Assemblée nationale, des partis politiques, des autorités religieuses, des représentants des grands courants de pensée, le président de la République a souhaité, à l'occasion de son discours du 17 décembre 2003, que soit clairement interdit, dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes et de tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse.

Tel est le sens du présent projet de loi, qui crée au sein du code de l'éducation un article L. 141-5-1 interdisant dans les écoles publiques les signes religieux ostensibles, c'est-à-dire les signes et tenues dont le port conduit à se faire reconnaître immédiatement par son appartenance religieuse.

Ces signes – le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la *kippa* ou une croix de dimension manifestement excessive – n'ont pas leur place dans les

enceintes des écoles publiques. En revanche, les signes discrets d'appartenance religieuse – par exemple une croix, une étoile de David ou une main de Fatima – resteront naturellement possibles.

La loi s'applique dans les écoles, les collèges et les lycées publics. Elle ne concerne donc pas les établissements d'enseignement privés, qu'ils aient ou non passé avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public. Elle s'applique aux élèves, sachant que les personnels de l'Éducation nationale sont d'ores et déjà soumis au principe de stricte neutralité que doit respecter tout agent public. L'interdiction qu'elle institue vaut évidemment pour toute la période où les élèves se trouvent placés sous la responsabilité de l'école, du collège ou du lycée, y compris pour les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'établissement (sorties scolaires, cours d'éducation physique et sportive, etc.).

Ce texte s'inscrit dans le droit fil de l'équilibre qui s'est construit patiemment depuis des décennies dans notre pays autour du principe de laïcité. Il ne s'agit pas, par ce projet de loi, de refonder la laïcité, mais de permettre, en rappelant les principes et les valeurs de l'école, de la faire vivre dans la fidélité aux idéaux de la République. »

La loi, qui comprend essentiellement un seul article interdisant le port de signes ou tenues pour lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 février 2004 par 494 voix pour, 36 contre et 31 abstentions et par le Sénat dans les mêmes termes par 277 voix pour, 20 contre et 20 abstentions.

EXTRAIT DE
CET AUTRE, MON FRÈRE
 DE MICHEL BOLASELL
Éditions du Trabucaire, Perpignan, 2002.

« L'heure vient et c'est maintenant ». Nul mieux que la référence à ce verset de l'Évangile de saint Jean ne saurait traduire l'actualité pressante du dialogue inter-religieux. Il suffit simplement de bien vouloir en discerner les signes. Secrètement esquissée depuis longtemps par une longue lignée de pionniers, mûrement réfléchie par des théologiens de ce temps, et définie comme une priorité par tous les leaders des grands courants traditionnels, l'heure de l'échange entre les religions est devenue prééminente. Indispensable même, si l'on souhaite que les enfants d'une classe ordinaire de France, aujourd'hui prénommés François, Leïla, David, Wang, Yacine et Sabrina... apprennent à se connaître identitairement et à comprendre que Pâques, ou Kippour, le Nouvel an chinois ou le Ramadan puissent coexister et faire, pour le moins, l'objet d'un réciproque respect...

...Un dialogue « qui est tout sauf une matière à opinion », précise le dominicain Claude Geffré, car les enjeux vont bien au-delà des seules vibrations de fraternité auxquelles certains de ses détracteurs entendent le confiner. Décontenancés par les errances d'un

monde soumis aux seuls impératifs économiques et techniques, c'est d'abord parce qu'ils se sentent responsables et solidaires devant les grandes questions de l'humanité, la souffrance, l'exclusion, la création menacée et la pauvreté, que des hommes de traditions différentes veulent agir ensemble, porteurs qu'ils sont d'une parole venue d'ailleurs. »

Michel Bolasell, journaliste écrivain, auteur de Cet autre, mon frère est également le rédacteur de La spiritualité dans la cité. Il a recueilli les entretiens qui se trouvent dans le présent livre.

BIOGRAPHIE DE JEAN-PAUL ALDUY

Né le 7 mai 1942 à Lyon, marié à Dominique Alduy, père de trois enfants (nés en 1970, 1974, 1981).

Scolarité au collège de Céret et au lycée Arago de Perpignan. Service militaire : lieutenant du Génie.

Polytechnicien, ingénieur général des Ponts et Chaussées, ancien élève de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (section architecture).

Maire de Perpignan depuis le 16 juin 1993 (commune de 107 241 habitants) ; sénateur des Pyrénées-Orientales depuis le 23 septembre 2001.

Fonctions et missions actuelles

Premier vice-président du bureau de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes) depuis septembre 1997 et président de la commission « Aménagement du Territoire ».

Membre du CNADT (Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire) depuis janvier 1996 (président de la commission nationale du Littoral).

Président de l'Établissement Public pour l'Aménagement et la Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) depuis 2002.

Fonctions antérieures

Directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines de 1988 à 1993 (140 000 habitants, 1 500 logements/an, 4 000 emplois/an).

Conseiller technique au cabinet de Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports terrestres (1987).

Directeur de la recherche et du développement au sein de la holding coordonnant les activités « bâtiments » du groupe Valéo (1986).

Directeur adjoint de la Construction (1985).

Secrétaire permanent du plan Construction, chef de service de la politique technique (1981).

Chef de service des actions internationales du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports (1980).

Directeur Général du BCET, bureau central d'études techniques de la République de Côte d'Ivoire (1978).

Co-rapporteur du Groupe interministériel de réflexion sur l'avenir de l'automobile (1975).

Directeur technique de l'IAURP, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (1971).

Directeur de l'ODEAM, Organisme Départemental d'Études des Alpes-Maritimes (1968).

BIOGRAPHIE DE JAVIER OTAOLA BAJANETA

Né le 20 février 1956.

Marié, deux filles.

Licencié en droit à l'université de Deusto-Bilbao.

Initié en franc-maçonnerie en 1979.

Professeur de droit de la première promotion de l'académie de la Ertzaintza – Police Basque en 1981.

Avocat, conseiller juridique du Gouvernement basque depuis 1982.

Médiateur pour la Ville de Vitoria-Gasteiz depuis 2002.

Membre de la Sociedad Landázuri.

Membre de Gesto Por la Paz (Geste pour la paix).

Membre de Ayuda en Acción España (Aide et Action Espagne).

Membre titulaire de la Real Sociedad Bascongada de Amigos del País (Société Royale Bascongada des Amis du Pays).

Coordinateur d'un cours d'été en 1995 dans le cadre de l'université d'été du Pays basque à San Sebastián sur le thème de la franc-maçonnerie.

Grand maître de la Grande loge symbolique espagnole
1997-2000.

Président de l'Internationale maçonnique CLIPSAS 1997-
1999.

Auteurs des essais :

La Metáfora masónica. Razón y sentido (La Métaphore
maçonnique. Raison et sens). Hiria. 1999.

Laicidad, una estrategia para la libertad (Laïcité, une
stratégie pour la liberté). Barcelone. Ed Bellaterra 2000

En el umbral de la logia. (Au seuil de la loge). Collection
Tres Puntos. 5 décembre 2003.

Et du roman *Brocheta de Carne* (Brochette de viande).
Hiria 2003.

A publié divers articles dans *Claves de Razón Práctica*
(Cleps de la raison pratique), et dans la presse : *DEIA, El
Mundo, El Correo.*

A été chroniqueur sur Radio Euskadi durant le premier
semestre 1994.

Table des matières

Préface de Joan Clos, maire de Barcelone, président du Forum Barcelone 2004	3
Avant-propos de Maurice Halimi	7
LAÏCITÉ, SPIRITUALITÉS DANS LA CITÉ	
De la spiritualité	13
Entretien avec Jean-Paul Alduy, maire-sénateur de Perpignan.	
De la laïcité	32
Entretien avec Jean-Paul Alduy, maire-sénateur de Perpignan.	
Le principe de laïcité	46
Discours de Jacques Chirac, président de la République française (<i>extraits</i>).	
La laïcité française vue par un regard étranger	58
Entretien avec Javier Otaola, avocat, médiateur de la Ville de Vitoria-Gasteiz, capitale du Pays basque espagnol.	
DES HOMMES, DES IDÉES, DES ACTIONS	
Les juifs dans la ville	67
Menahem ben Solomon Ha-Méiri	69
De Vivès à Giginta	75

Expressions de la Fraternité à Perpignan	78
<i>La Sant Jordi</i> des « Enfants de la Paix »	78
Contes de Perpignan et d'ailleurs	79
Lettres à ma ville	81
L'Arsenal • La Casa Musicale	84
CHRONOLOGIE	89
ANNEXES	97
– Loi relative à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics.	
<i>Exposé des motifs (extraits)</i>	99
– extrait de <i>Cet autre, mon frère</i> de Michel Bolasell.	103
– biographie de Jean-Paul Alduy.....	105
– biographie de Javier Otaola Bajaneta	107

Maquette Maury Imprimeur SA
Achevé d'imprimer en avril 2004
sur les presses offset de Maury Eurolivres
45300 Manchecourt (France)

photographies

